

DOSSIER

PRIX DU LAIT

N° 545
Décembre 2023

Économie de l'élevage



LA FORMATION DU PRIX DU LAIT DE VACHE DANS QUELQUES GRANDS PAYS PRODUCTEURS

- EN FRANCE - le prix du lait dépend de sa composition et de sa valorisation
- EN ALLEMAGNE - le prix du lait est connecté aux marchés des commodities
- AUX PAYS-BAS - le prix du lait est parmi les mieux valorisés dans l'UE-27
- AU CANADA - le prix du lait est fixe en fonction des coûts de production
- AUX ÉTATS-UNIS - le prix est fixé équitablement entre livres
- EN NOUVELLE-ZÉLANDE - le prix du lait est très volatil
- EN AUSTRALIE - le prix du lait est fixé en début de campagne
- EN ARGENTINE - le prix du lait est surveillé de près
- EN INDE - un prix du lait déconnecté du marché mondial
- EN CHINE - le prix du lait est peu encadré

LES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE

sont une publication mensuelle du Département Économie de l'Institut de l'Élevage. Ils traitent de l'analyse des marchés du lait et des viandes, de l'évolution des structures et des résultats des exploitations d'élevage, de perspectives démographiques, territoriales ou de filières... en France, en UE ou dans les principaux pays concurrents ou partenaires.

RÉDACTEUR :

Département Économie de l'Élevage : Gérard YOU, Marion CASSAGNOU, Baptiste BUCZINSKI
CNIEL : Jean-Marc CHAUMET

RÉDACTEUR EN CHEF : Boris DUFLLOT

FINANCEURS :

Ministère de l'Agriculture - Confédération Nationale de l'Élevage



La formation du prix du lait de vache dans quelques grands pays producteurs

En France, comme dans la plupart des pays, il n'existe pas un marché du lait à la sortie de l'élevage avec des prix fluctuants quotidiennement en fonction de l'offre et de la demande, contrairement aux céréales ou au bétail. Toutefois, existe un marché spot entre laiteries pour les surplus et besoins, aux prix et volumes échangés confidentiels. Le prix du lait pour les producteurs est fixé régulièrement, souvent mensuellement. Le lait cru, périssable et pondéreux, doit être collecté fréquemment, rendant les éleveurs dépendants des collecteurs qui doivent transformer le lait sans délai.

Le prix du lait dépend de la valorisation des produits laitiers fabriqués et des marchés sur lesquels ils sont vendus. Ainsi, le prix du lait peut varier entre producteurs, bassins, pays ou entre laiteries. Ces différences de prix découlent de la transformation industrielle et de la valorisation commerciale du lait. Les produits frais sont généralement vendus sur le marché domestique, tandis que les ingrédients laitiers sont soumis aux échanges internationaux.

Dans les pays déficitaires en lait, la transformation laitière produit surtout des laits conditionnés et des produits frais pour le marché intérieur, entraînant des coûts de production élevés. Les produits laitiers importés complètent l'approvisionnement domestique. À l'inverse, dans les pays excédentaires comme la Nouvelle-Zélande, le prix du lait est lié aux marchés mondiaux des commodities laitières. Le lait y est transformé en produits de longue conservation destinés à l'exportation.

Il existe une grande diversité de situations entre les pays, avec des modalités de formation du prix du lait souvent influencées par des politiques publiques visant à gérer le marché du lait au stade de la production. Cette spécificité de la production laitière a conduit à la mise en place de dispositifs de formation du prix du lait variés, éloignés des mécanismes du marché spot.

En somme, la formation du prix du lait cru dépend essentiellement de la valorisation des produits laitiers obtenus en aval de la filière, avec des approches diversifiées selon les pays pour stabiliser et réguler ce marché complexe.

SOMMAIRE

2/ EN FRANCE, LE PRIX DU LAIT DÉPEND DE SA COMPOSITION ET DE SA VALORISATION

10/ EN ALLEMAGNE, LE PRIX DU LAIT EST CONNECTÉ AUX MARCHÉS DES COMMODITÉS

14/ AUX PAYS-BAS, LE PRIX DU LAIT EST PARMIS LES MIEUX VALORISÉS DANS L'UE-27

18/ AU CANADA, LE PRIX DU LAIT EST FIXÉ EN FONCTION DES COÛTS DE PRODUCTION

22/ AUX ÉTATS-UNIS, LE PRIX EST FIXÉ ÉQUITABLEMENT ENTRE LIVREURS

26/ EN NOUVELLE-ZÉLANDE, LE PRIX DU LAIT EST TRÈS VOLATIL

30/ EN AUSTRALIE LE PRIX DU LAIT EST FIXÉ EN DÉBUT DE CAMPAGNE

32/ EN ARGENTINE, LE PRIX DU LAIT EST SURVEILLÉ DE PRÈS

34/ EN INDE, UN PRIX DU LAIT DÉCONNECTÉ DU MARCHÉ MONDIAL

38/ EN CHINE, LE PRIX DU LAIT EST PEU ENCADRÉ

2

EN FRANCE, LE PRIX DU LAIT DEPEND DE SA COMPOSITION ET DE SA VALORISATION

En France, la formation du prix du lait de vache demeure toujours réglementée. Malgré la libéralisation progressive de l'économie laitière au tournant du nouveau millénaire, les pouvoirs publics français n'ont pas totalement confié aux laiteries le pouvoir de fixer librement l'évolution du prix du lait départ ferme. Certes, le paiement du lait dépend de sa valorisation commerciale et donc de la performance industrielle et commerciale du collecteur/transformateur, et de sa composition et qualité sanitaire. Cependant l'évolution du prix du lait repose sur des indicateurs de marchés et depuis peu de prix de revient publiés par le CNIEL. Ces indicateurs servent désormais de repères aux laiteries et aux organisations de producteurs pour négocier et fixer contractuellement des formules de prix...



Paiement du prix du lait de vache selon sa qualité/composition intrinsèque et selon sa valorisation

La fixation du prix du lait en France n'a jamais été un long fleuve tranquille. Pendant longtemps, la puissance publique (Etat national puis instances européennes) veillait à son évolution comme le lait sur le feu. Durant près de trente ans, de la création du marché commun agricole à la réforme de la PAC de 1992, c'était le Conseil des ministres de l'Agriculture qui fixait l'évolution du prix d'objectif, lequel déterminait l'évolution des prix d'intervention sur les marchés du beurre et de la poudre maigre. Ensuite, au tournant du nouveau millénaire, l'Union européenne a progressivement libéralisé les marchés agricoles, dont les marchés laitiers, et ainsi transféré la formation du prix du lait aux acteurs économiques, en prise avec les marchés/débouchés des produits laitiers.

La France laitière a toutefois pris une orientation singulière au sein des Etats membres. Elle n'a pas totalement confié aux laiteries le pouvoir de fixer librement l'évolution du prix du lait. De 1997 à 2009, elle a été encadrée par des accords interprofessionnels adoptés au sein du CNIEL.

Le paiement du prix du lait en France intègre aujourd'hui deux composantes. La principale repose sur la valorisation commerciale du lait transformé en produits laitiers qui dépend de la performance industrielle et commerciale du collecteur/transformateur ainsi que de la situation des marchés des produits commercialisés. La seconde composante, la qualité intrinsèque du lait (composition et qualité sanitaire), est du ressort du livreur.

Le paiement du lait selon sa qualité intrinsèque repose sur des grilles de paiement définies par des accords interprofessionnels régionaux dont les critères et les modalités de paiement ont été affinés et enrichis au fil du temps dans l'intérêt bien compris des deux parties.

En revanche, le paiement du lait selon la valorisation industrielle et commerciale est une histoire très mouvementée qui est décrite dans la seconde partie.

CHIFFRES CLES DE LA FRANCE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	47 000
Taille moyenne des élevages (VL)	67
Cheptel laitier (1000 femelles)	3 125
Production laitière (Mt)	23,4
Part de la production exportée	41%
Exportations (M TEL)	9,6
Importations (M TEL)	7,6
Solde commercial (Mrd €)	3,7

Le paiement du lait à la qualité en vigueur depuis 1969

Le paiement du lait selon sa composition et sa qualité sanitaire est obligatoire depuis la loi Godefroy (1969). Elle vise alors à objectiver le paiement selon des critères de composition (matière grasse et matière protéique) et de qualité sanitaire (germes, puis cellules). Les acteurs de la filière laitière décident ensemble des critères de qualité qui déterminent le prix du lait. Les premiers critères retenus sont la richesse en matière grasse et une teneur en germes maîtrisée. Au fil du temps, la liste des critères s'est étoffée dans une optique de protection sanitaire des consommateurs et d'amélioration des conditions de fabrication des produits laitiers. Dans les années 70, des laboratoires interprofessionnels indépendants sont créés pour réaliser des analyses objectives et fiables. Ils ont pour mission de garantir la neutralité de l'analyse relative à la qualité du lait et d'assurer la transparence des paiements du lait (un producteur estimant être mal payé peut en effet porter recours devant la commission du laboratoire). Ainsi, l'évaluation de la qualité est objectivée et s'applique sur l'ensemble du territoire. Le CNIEL, créé en 1973, a pour mission d'assister les laboratoires et de contrôler l'harmonisation des méthodes d'analyse...

DÉFINITION DES LAITS DE RÉFÉRENCE SELON LES INTERPROFESSIONS LAITIÈRES DANS LES ACCORDS DE 2016

	Germes /ml	Cellules somatiques/ml	Spores butyriques/ml	Lypolise	Résidus antibiotiques	Cryoscope
CILOUEST	<50 000	<250 000	<1 000	<0,89 meq	Sans	<-0,502 °C
CIRLAIT BASSE-NORMANDIE	50 000 à 100 000	250 000 à 300 000	1001 à 2 000	non précisé	Sans	<-0,502 °C
CRIEL HAUTE-NORMANDIE	<50 000	250 000 à 300 000	1 001 à 2 000	non précisé	Sans	<-0,502 °C
CRIEL NPA (Nord Picardie Ardennes)	<50 000	<300 000	<1 000		Sans	
CIL GRAND EST	<50 000	<250 000	<800	non précisé	Sans	<-0,502 °C
CRIEL CENTRE	<50 000	<250 000	<1 000	<0,89 meq	Sans	<-0,502 °C
CRIELAL (Auvergne, Limousin, Lozère)	<70 000	<300 000	1 001 à 2 000	<0,89 meq	Sans	<-0,502 °C
CRIEL SUD-EST	<100 000	<300 000	<1 000	<0,89 meq	Sans	<-0,502 °C
CILAISUD	50 000 à 100 000	<300 000	<1 000	<0,88 meq	Sans	<-0,502 °C
CRIEL CHARENTES-POITOU	<50 000	<250 000	<1 000	<0,89 meq	Sans	<-0,502 °C

Des grilles de paiement de plus en plus étoffées

Au fil du temps, la filière a décidé d'instaurer de nouveaux critères de composition et d'analyse de la qualité sanitaire du lait. En 2023, les critères analysés systématiquement sont :

- Germes totaux : < 50 000 UFC/ml,
- Cellules somatiques : < 250 000/ml,
- Teneur en butyriques : <1 000/ml,
- Résidus d'antibiotiques : absence ou négatif au test,
- Point de congélation (absence d'eau ajoutée accidentellement),
- Composition en matières grasses et protéiques.

GRILLE DE PAIEMENT DES GRAMMES DIFFÉRENTIELS DE MG ET MP DANS LES ACCORDS DE 2016

	MG (38 g/l)	MP (32 g/l)
CILOUEST	+ ou - 0,26 ct/g	+ ou - 0,66 ct/g
CIRLAIT BASSE-NORMANDIE	+ ou - 0,295 ct/g	+ ou - 0,543 ct/g
CRIEL HAUTE-NORMANDIE	+ ou - 0,28 ct/g	+ ou -0,57 ct/gr et +0,65 ct>34 g/l
CRIEL NPA (Nord Picardie Ardennes)	+ ou - 0,296 ct/g	+ ou - 0,539 ct/g
CIL GRAND EST	+ ou - 0,25 ct/g	+ ou - 0,60 ct/g
CRIEL CENTRE	non fixé	non fixé
CRIELAL (Auvergne, Limousin, Lozère)	+ ou - 0,28 ct/g	+ ou - 0,60 ct/g
CRIEL SUD-EST	-0,145 ct/gr<38 et +0,29 ct/gr>38	-0,57ct/gr<32 et +0,64 ct/gr>32 et +0,57 ct/gr>34
CILAISUD	-0,245 ct/gr<38 et +0,27 ct/gr>38	+ ou - 0,55 ct/g
CRIEL CHARENTES-POITOU	non fixé	non fixé

1 EN FRANCE

Le paiement des grammes additionnels de matière grasse (MG) et de protéines (MP) sont généralement des valeurs absolues, fixes et indépendantes de la conjoncture laitière (cts par gramme additionnel positif ou négatif par rapport au lait dit standard (38 g/l de MG et 32 g/l de MP)).

Les Interprofessions régionales ont aussi instauré de primes de saisonnalité pour inciter les producteurs à réduire la saisonnalité de leurs livraisons. Autrement dit produire plus en été (creux saisonnier) et moins au printemps (pic saisonnier) afin de mieux ajuster l'offre laitière à la demande peu saisonnière en produits finis.

Les grilles interprofessionnelles de paiement du lait ont été actualisées en 2016 (voir tableau). Elles demeurent des références appliquées plus ou moins strictement par les collecteurs/transformateurs. Ceux-ci appliquent plutôt strictement les mêmes grilles de paiement pour les critères de composition de qualité sanitaire. En revanche, des laiteries appliquent des paiements « maison » des grammes additionnels de MG et MP, en fonction de leurs besoins, de leur mix produit et de leurs débouchés. Ainsi de nombreuses laiteries s'affranchissent progressivement des accords interprofessionnels qui deviennent de plus en plus des références.

Le paiement à la qualité peut rapporter beaucoup aux éleveurs qui livrent des laits très qualitatifs ou à l'inverse coûter cher à ceux qui livrent des laits de médiocre qualité. Il induit de grands écarts de prix du lait, au sein d'une même laiterie, jusqu'à 100 €/1 000 l, entre les meilleurs et les moins bons en termes de qualité (composition et qualité sanitaire).

GRILLE DE PAIEMENT INTERPROFESSIONNELLES SELON LA TENEUR EN GERMES TOTAUX (€/1000 l)

	<50 000	50 000-100 000	100 000-200 000	200 000-250 000	>250 000
CILOUEST	0	-9,1		-24,4	
CIRLAIT BASSE-NORMANDIE	1,5	0		-30,5	
CRUEL HAUTE-NORMANDIE	0	-10,0		-35,0	
CRUEL NPA (Nord Picardie Ardennes)	0	-10,0		-45,0	
CIL GRAND EST	0	-1,5	-16,8		-77,7
CRUEL CENTRE	0	-9,0		-24,0	
CRUELAL (Auvergne, Limousin, Lozère)	0	0>70 000>-12	-12,0		-31,0
CRUEL SUD-EST			-9,0		-60,0
CILAISUD	3,0	0		-15,2	-61,0
CRUEL CHARENTES-POITOU	0	-9,1		-24,4	

GRILLE DE PAIEMENT INTERPROFESSIONNELLES SELON LA TENEUR EN CELLULES (€/1000 l)

	<250 000	250 000-300 000	300 000-400 000	>400 000
CILOUEST	0	-3,0		-9,1
CIRLAIT BASSE-NORMANDIE	6,1	0		-9,1
CRUEL HAUTE-NORMANDIE	1,5	0		-4,0
CRUEL NPA (Nord Picardie Ardennes)	0			-4,0
CIL GRAND EST	0	-1,5	-4,5	-16,5
CRUEL CENTRE	0	-3,0		-9,0
CRUELAL (Auvergne, Limousin, Lozère)	0		-4,5	-15,0
CRUEL SUD-EST		0	-6,0	-15,0
CILAISUD	0			-6,1
CRUEL CHARENTES-POITOU	0	-3,0		-9,1

Le paiement du lait selon sa valorisation commerciale et industrielle

Un prix du lait très encadré jusqu'en 1997

Les quotas laitiers, mis en place en 1984, ont permis la maîtrise de la production, parallèlement à une stabilisation des marchés grâce aux mécanismes de soutien des prix (intervention, prélèvements et restitutions aux frontières). Outre un prix d'orientation fixé chaque année par les instances européennes, l'évolution du prix de base du lait était négociée au sein des Interprofessions régionales ou départementales entre les représentants des producteurs et des transformateurs. Ce processus a commencé à se dégrader durant la décennie 1990 en lien avec la baisse des filets protecteurs (prix d'intervention, réduction des restitutions à l'exportation par suite des accords du GATT à Marrakech). La réduction des aides à l'exportation a incité les transformateurs des principaux exportateurs sur pays tiers (Pays-Bas, Irlande) à se replier sur le marché intra-communautaire. Cela a exacerbé la concurrence au profit de la distribution européenne. Dans le même temps, l'arrivée et le déploiement des hard-discounters allemands sur l'Hexagone a bousculé la grande distribution française et contribué au développement, dans les linéaires, du segment « premiers prix » propice aux produits laitiers importés.

Bousculées par les transformateurs européens sur leur pré-carré, les laiteries françaises ont maintenu le prix du lait jusqu'en 1995, mais réduit leur marge et leur capacité d'investissement et ainsi perdu en compétitivité sur le marché domestique comme à l'export.

En 1996 et 1997 la baisse des cours des produits industriels et le refus des distributeurs de passer des hausses de prix ont obligé les laiteries à réduire le prix du lait payé à leurs livreurs. Confrontés dans le même temps à une chute du prix de la viande pour cause de crise ESB, les producteurs laitiers se sont mobilisés. Avec l'aide du ministre de l'Agriculture de l'époque (Philippe Vasseur), les représentants des producteurs et des transformateurs ont, à l'issue de longues négociations, décidé de « fixer le prix du lait en fonction d'indicateurs fiables et acceptés par tous ».

De 1998 à 2009, le CNIEL publie des recommandations d'évolution du prix du lait

Le 25 novembre 1997 reste encore une date historique au sein du CNIEL puisqu'il s'agit du premier accord interprofessionnel sur le prix du lait en France. Cet accord introduit deux nouveautés majeures :

1. Il confie au CNIEL le pilotage du processus de fixation du prix du lait, auparavant géré dans les régions par les Interprofessions.

2. Il lie partiellement l'évolution du prix du lait à celle des marchés des produits laitiers.

Pendant 5 ans (de 1998 à 2002), le CNIEL publie 20 recommandations trimestrielles transmises aux Interprofessions régionales. Celles-ci les déclinent à l'échelle de leur bassin et gardent en même temps la main sur la gestion des grilles de paiement du lait à la qualité. Ce premier accord interprofessionnel introduit comme garde-fous un fort lissage des évolutions de prix de marché avec la prise en compte de seulement 50% de l'index synthétique national.

Une recommandation nationale trimestrielle basée sur deux index

L'accord de 1997 repose sur la définition d'indicateurs différenciés selon la destination des produits laitiers issus de la transformation du lait collecté en France :

- Un index « produits industriels » (environ 30% de la collecte nationale en 1996) basé sur les cotations nationales du beurre vrac, de la poudre de lait écrémé, des poudres grasses et de la poudre de lactosérum. L'index est un ratio calculé chaque trimestre sur la base de la moyenne pondérée (selon les volumes de l'année précédente) de ces cotations et comparée à celle du même trimestre de l'année précédente. Ce ratio donne lieu à une variation du chiffre d'affaires qui est ensuite divisée par la collecte annuelle (dernière connue).

- Un second index des « PGC exportés » (débouchés 20% de la collecte) sur la base de 5 cotations de fromages allemands et néerlandais (édam, gouda, emmental). La variation relative moyenne de ces 5 cotations entre le trimestre n et le même trimestre n-1 est appliqué sur le chiffre d'affaires à l'exportation puis ramené au litre de lait de la collecte de l'année précédente.

La recommandation nationale est en fait atténuée ou lissée. Elle ne reprend que la moitié de l'index synthétique, afin de se situer à mi-chemin entre la situation précédente, plutôt rigide, et le système allemand de transmission rapide et presque intégral des évolutions de prix sur les marchés laitiers au prix du lait à la production.

En 2003 la fédération des transformateurs laitiers (FNIL) dénonce l'accord de 1997 au motif qu'il n'intègre pas assez les évolutions de marchés des produits industriels, alors orientés à la baisse et tombés au plus bas depuis 1993 (année d'application de la réforme de la PAC et précédant les accords de Marrakech instituant l'OMC). Ils font valoir que la baisse des cours du beurre et de la poudre maigre se poursuivra avec la nouvelle réforme de la PAC décidée en 2003. Outre la décision de supprimer les quotas laitiers en 2015, cette réforme programme une baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre maigre, respectivement de -25% et -15% entre 2004 et 2007, et donc mécaniquement celle des prix sur les marchés européens.

Un premier compromis (2 mars 2004) entre les familles du CNIEL débouche sur la suppression du lissage ou plus exactement sur l'application du dispositif de 1997 sans lissage à 50% de l'index synthétique. Six mois plus tard (2 septembre 2004), les trois familles professionnelles s'accordent sur un dispositif plus sophistiqué et exhaustif pour être réactif aux signaux des marchés et complété et applicable sur trois ans.



Une recommandation de prix plus sophistiquée à partir de 2004

Le nouveau système reprend les deux index contenus dans l'accord précédent, mais supprime le lissage, et le complète de deux indicateurs supplémentaires, l'un sur la compétitivité relative France/Allemagne et l'autre sur l'évolution des PGC en France :

- L'indicateur dit de « compétitivité France/Allemagne » vise à éviter que le prix du lait en France ne diverge trop du prix allemand. Calculé chaque trimestre sur la base des moyennes mobiles sur 12 mois, il mesure l'écart de prix du lait national moyen entre les deux pays. Cet écart n'est pris en compte que s'il sort d'une fourchette de + 4 ou -4 €/1 000 l, ce qui a pour effet d'atténuer, à la hausse comme à la baisse, la portée de cet indicateur.

- Un indicateur des PGC vendus en France. Il devait permettre d'intégrer les évolutions de prix des PGC vendus en France aux ménages et à la RHD. Il était calculé sur la base des seuls prix des produits MDD et 1er prix et sur la base de 5 catégories (laits conditionnés, beurre, yaourts, pâtes molles et pâtes pressées cuites) représentatives de 65% des ventes de PGC. Dans les faits cet indicateur n'est pas intégré dans l'index synthétique, mais sert d'indicateur de veille, au même titre que l'IPAMPA lait de vache, dans le cadre de négociation entre les parties.

L'accord de 2004 introduit un correctif, « flexibilité additionnelle » pour les laiteries qui transforment plus de 35% de leur collecte en produits industriels. Celles-ci peuvent alors appliquer, de façon encadrée, une réduction supplémentaire à la recommandation nationale. Ce correctif n'est calculé que deux fois par an et s'applique de manière forfaitaire aux laiteries éligibles sur la base de 10% de fabrications supplémentaires de produits industriels par rapport à un mix national moyen comprenant 30% de PI et 70% de PGC.

Ce nouveau dispositif est appliqué pendant 4 ans jusqu'en 2008. En juillet 2008, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dénonce la recommandation nationale interprofessionnelle dans un courrier transmis au CNIEL, au motif qu'elle s'apparente à une entente entre les maillons production et transformation. Elle juge ce dispositif contraire aux principes de fonctionnement de l'économie de marché et au processus de libéralisation des marchés agricoles. La crise laitière de 2009 sonne le coup de grâce à un tel dispositif. D'un côté les transformateurs laitiers font valoir l'avis de la DGCCRF. De l'autre, le collège des producteurs n'accepte pas l'application d'un tel mécanisme qui entraîne mécaniquement une baisse importante de la recommandation nationale du prix du lait dans le sillage des commodités laitières. De plus, au printemps 2009, la FNPL, qui siège au CNIEL, est bousculée sur le terrain par d'importantes manifestations et contestée par un mouvement asyndical (APLI) populaire qui émerge à la suite de la forte baisse du prix du lait. Sous la pression du ministre de l'Agriculture (Michel Barnier) et avec l'aide d'un médiateur, un nouvel accord interprofessionnel est trouvé le 3 juin 2009, exactement 4 jours avant l'élection des députés au Parlement européen pour laquelle le même ministre est tête de liste UMP. Ce nouvel accord « provisoire » comporte trois volets :

1. L'élaboration d'indices trimestriels de tendances des marchés laitiers calculés et diffusés par le CNIEL selon trois formules en fonction de la part de produits industriels dans le mix produit des laiteries toujours sur la base d'indices de variation des cotations de produits industriels et des indices de variation de la cotation de fromages (gouda, edam et emmental). Par convention la variation de l'indice des Prix des PGC est nulle.

2. La fixation de trois prix moyens annuels pour 2009 de 262 €/1 000 l avec 40% de PI (produits industriels) à 280 € avec 20% de PI en passant par 272 € à 30%.

3. L'élaboration d'un cadre interprofessionnel visant la mise en place de la contractualisation à partir de 2010.

Depuis 2009, le CNIEL publie des indicateurs de suivi des marchés

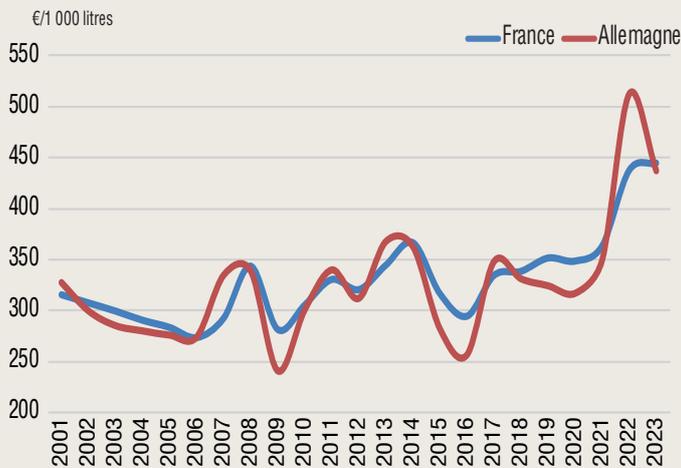
Défini en urgence, dans un contexte de crise laitière inédite, l'accord de 2009 est complété et étoffé l'année suivante. Dans le nouvel accord interprofessionnel, acté le 18 août 2010, la fixation d'une recommandation nationale d'évolution du prix du lait est abandonnée et remplacée par des indicateurs de base qui entraînent auparavant dans le mécanisme de fixation de la recommandation nationale :

- L'application d'une évolution de prix de base, calculée en % sur la base d'un mix produit (ferme France) composé de 20% de beurre/poudre maigre, 20% de PGC export (cotations des gouda, edam, emmental allemands) et 60% de PGC (évolution nulle dans le temps). Le calcul de l'évolution repose sur les cours de 13 semaines de l'année n sur ceux de l'année n-1.

- L'indicateur dit de « compétitivité France/Allemagne » vise à éviter que le prix du lait en France ne diverge trop du prix allemand. Calculé chaque trimestre sur la base des moyennes mobiles 12 mois, il mesure l'écart de prix national moyen entre les deux pays. Il n'est pris en compte qu'en dehors d'une fourchette de + ou -8 €/1 000 l (sur la base de moyennes mobiles 12 mois) et de + ou -10 €/1 000 l (sur base de prix d'un mois). L'écart pris en compte en dehors de cette fourchette est ainsi atténué à la hausse comme à la baisse.

- Le maintien de la flexibilité additionnelle pour les laiteries dont le mix produit dépasse de 20% la part de produits industriels. Elle s'applique trimestriellement à partir de la valorisation moyenne du beurre/poudre maigre sur 13 semaines glissantes par tranche de 2,5% soit 9 tranches entre 20 et 40% de la collecte transformée en produits industriels. Le CNIEL émet trimestriellement ces trois indicateurs jusqu'à la suppression des quotas laitiers (2015). Dans un contexte de libéralisation et compétition croissante entre opérateurs, les laiteries s'affranchissent progressivement des formules de calcul de prix interprofessionnel. La contractualisation commerciale obligatoire entre éleveurs et laiteries incite progressivement les laiteries, privées comme coopératives, à élaborer des formules d'évolution de prix « maison » négociées avec les organisations de producteurs. Toutefois, la plupart des formules de prix en vigueur reprennent et conservent les indicateurs de base contenus dans les précédents accords interprofessionnels.

PRIX DU LAIT DE VACHE STANDARD (32-38) EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Agreste et AMI-ZMB

À partir de 2016, le CNIEL publie, désormais mensuellement le prix du lait allemand (base mensuelle et 12 mois glissants) ainsi que la valorisation du lait transformé en « beurre-poudre ». À la suite des Etats généraux de l'alimentation (EGAlim) et dans le cadre de son plan filière « France Terre de lait », le CNIEL émet un tableau de bord mensuel d'indicateurs économiques plus étoffé pour l'ensemble des acteurs : « Il doit permettre à chacun de disposer d'informations économiques fiables et communes et créer des conditions de négociations commerciales plus transparentes, réactives et source d'équité entre les acteurs ».

Au fil du temps, les collecteurs se sont peu à peu détachés des indicateurs CNIEL, lequel a dans le même temps proposé un éventail très élargi d'indicateurs de marché qui ont été validés par la Commission européenne en 2019. En voulant inverser la logique de formation du prix, la loi EGAlim1 a introduit des indicateurs « amont », de coût de production et de prix de revient, dans la négociation sur les modalités de fixation et d'évolution du prix du lait. En aval, les contrats entre les transformateurs et les distributeurs relèvent du code du commerce. Avant la loi EGAlim2, ces contrats aval demeuraient déconnectés du contenu des contrats amont, hormis dans le cas des contrats dits « tripartites » qui sont de fait des contrats articulés deux à deux à l'initiative des signataires. En sanctuarisant la matière première la loi EGAlim2 vise justement à articuler les contrats amont des transformateurs avec leurs livreurs avec les contrats aval des transformateurs avec leurs clients de la distribution.

Le prix du lait français nettement moins volatil qu'en Allemagne

En moyenne annuelle, le prix du lait de vache en France a moins varié que le prix du lait allemand. Il a suivi avec retard et de façon atténuée les fortes variations des cours des ingrédients laitiers (beurre, poudre maigre), notamment lors des périodes de forte volatilité. Lors de la crise de 2009, le prix du lait standard (32-38) a perdu en moyenne annuelle 61 €/1 000 l d'une année sur l'autre, à 281 €/1 000 l en 2009, quand le prix allemand a plongé de presque 100 € à 241 €/1 000 l. À cette époque le prix du lait français est tombé à 227 €/1 000 l en avril sous le double effet d'une conjoncture dégradée et d'un indice de

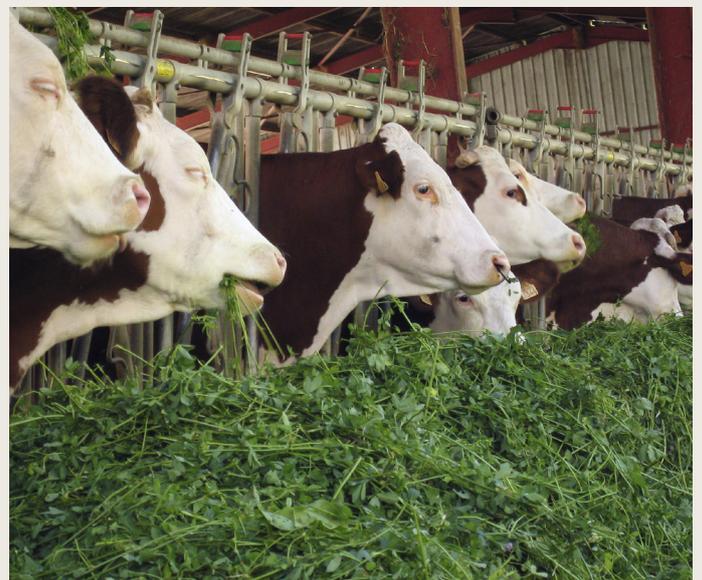
saisonnalité très défavorable. De son côté le prix du lait mensuel allemand est tombé au plus bas en juin et juillet 2009 (220 €/1 000 l).

Entre 2009 et 2014, la veille de la suppression des quotas laitiers, le prix du lait en France s'est apprécié progressivement sans réels à-coups, contrairement au prix allemand. Lors de la seconde crise laitière, le prix du lait français a certes baissé, mais nettement moins que le prix allemand : de respectivement -72 et -111 €/1 000 l entre 2014 et 2016 à 294 € et 257 €/1 000 l en 2016. Les transformateurs français ont fait alors le choix de dissuader les producteurs de produire afin de contenir la baisse des prix. Après une nouvelle convergence des prix lors du rétablissement des équilibres de marchés en 2017, les prix ont de nouveau divergé en 2018 et 2019. Le prix du lait français a continué de s'apprécier en 2018 et 2019 quand le prix du lait allemand fléchissait à nouveau. Les éleveurs laitiers français ont bénéficié des premières retombées de la loi EGAlim qui imposait aux transformateurs d'intégrer pour partie le prix de revient du lait (sur la base de deux SMIC) pour la part transformée en PGC vendus aux ménages dans les formules d'évolution du prix du lait de vache. Cette disposition a alors plus que neutralisé la dégradation de la valorisation du lait transformé en ingrédients laitiers.

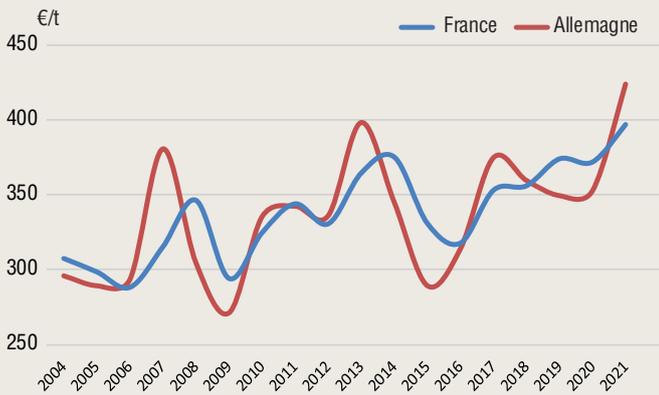
En revanche et à l'inverse, le prix du lait en France a suivi avec retard et partiellement la flambée des ingrédients laitiers entre mi 2021 et début 2023. Ainsi, le prix du lait français a augmenté en moyenne annuelle nettement moins que le prix allemand en deux ans, respectivement de +89 € et +195 €/1 000 l, à 437 €/1 000 l et 512 €/1 000 l en 2022.

La moindre volatilité du prix du lait a-t-elle une contrepartie négative en termes de niveau de prix payé au producteur. Difficile de répondre précisément car les deux séries ne couvrent pas exactement les mêmes périmètres. En France le prix du lait standard englobe tous les laits collectés (conventionnel, bio et AOP). Ce n'est pas le cas de la série allemande (hors bio). De plus, le prix du lait standard allemand, de composition légèrement différente (3,4% MA et 4,0% MG) de celle du lait français est corrigé pour être comparé au prix du lait standard français (32 g de MP et 38 g de MG/l). Le correctif opéré présente quelques limites.

Toutefois, sur longue période (1996 à 2022), le prix du lait standard français est légèrement supérieur au prix du lait allemand à composition quasi identique d'après nos estimations. Mais l'écart est très faible (+5 € soit +1,5%) et guère significatif à composition identique.



PRIX DU LAIT DE VACHE PAYÉ AUX LIVREURS



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après DGAgri RICA UE traitement Idele

Le prix du lait versé aux éleveurs laitiers égal de part et d'autre du Rhin

En revanche, les éleveurs français et allemands ont perçu en moyenne annuelle, à l'euro près, le même prix du lait sur longue période (2004 à 2021), soit respectivement 338 et 337 €/t de lait, d'après la base de données du RICA européen (échantillon d'exploitations laitières représentatif). Calculé sur la base des produits laitiers enregistrés dans les comptabilités, le prix du lait calculé intègre en plus des produits de la vente de lait (acomptes et compléments), la rémunération des parts sociales versées aux éleveurs laitiers adhérents de coopérative laitière.

Tous laits confondus les éleveurs français produisent un lait sensiblement moins riche que les Allemands. En revanche, ils produisent davantage de laits démarqués (AB, AOP et hors SIQO). Autrement dit la part plus élevée des laits démarqués compense la moindre composition du lait produits en France.

Evolution plus contrastée du prix du lait entre laiteries

La libéralisation progressive du marché laitier puis la suppression des quotas laitiers ont placé les laiteries au cœur de l'économie laitière. Elles pilotent désormais leurs approvisionnements en volume de lait, via les contrats laitiers, obligatoires depuis 2010, en lien avec les organisations de producteurs. De même sur le prix du lait, elles s'affranchissent progressivement des mécanismes nationaux d'évolution qui prévalaient sous l'ère des quotas. Ainsi depuis la loi EGAlim, les modalités d'évolution du prix, négociées avec les OP, intègrent d'une part la prise en compte des prix du revient du lait et d'autre part les valorisations des produits laitiers selon le mix produit de la laiterie.

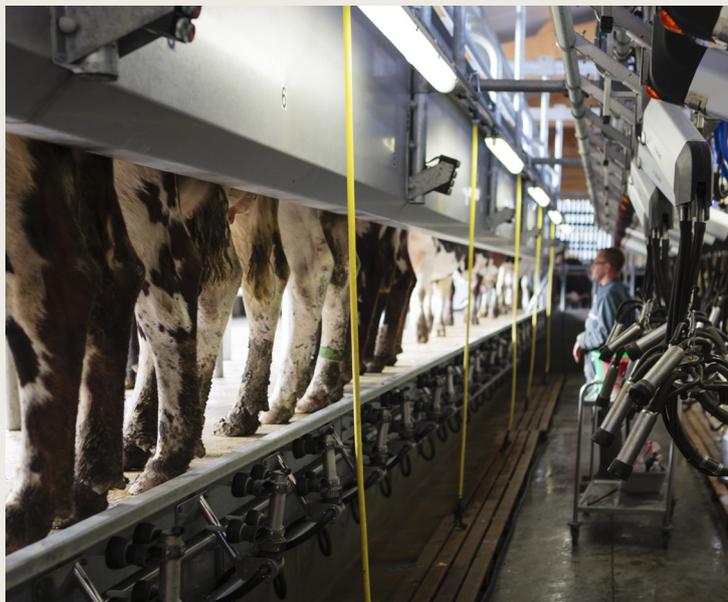
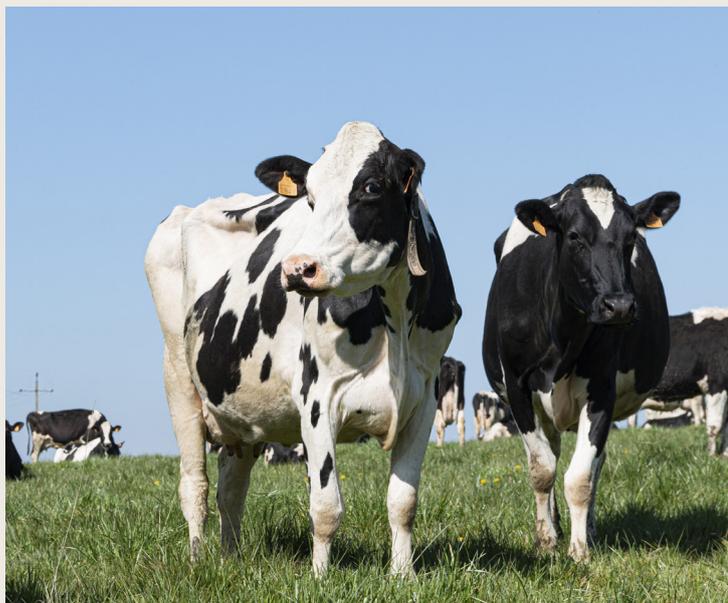
Ainsi on observe des écarts plutôt croissants entre les laiteries sur le prix du lait en fonction de leur mix-produit (PGC, fromages et PI) et de la part des marchés (intérieur, européen et mondial).

NIVEAU ET VARIATION DU PRIX DU LAIT STANDARD* DE 2018 À 2023 (€/1000 L)



*qualite sanitaire super A. Primes et ristournes

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après l'observatoire de l'Éleveur laitier



2

EN ALLEMAGNE, LE PRIX DU LAIT EST CONNECTÉ AUX MARCHÉS DES COMMODITÉS



L'Allemagne, premier pays producteur laitier de l'UE (21% de la production), joue un rôle central dans l'économie laitière européenne, en termes d'échanges, d'équilibre des marchés et de fixation du prix du lait. Pour preuve, le prix du lait payé aux éleveurs allemand sert de prix directeur dans la fixation du prix du lait en France (voir chapitre France).

CHIFFRES CLES DE L'ALLEMAGNE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	52 900
Taille moyenne des élevages (VL)	70
Cheptel laitier (1000 femelles)	3 713
Production laitière (Mt)	32,8
Part de la production exportée	52%
Exportations (M TEL)	17,1
Importations (M TEL)	13,4
Solde commercial (Mrd €)	4,6

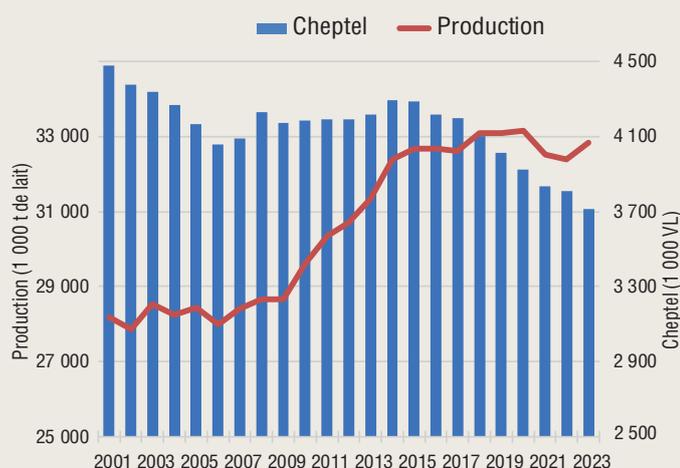
Une production laitière stabilisée et plutôt bien répartie géographiquement

Après avoir progressé de +5Mt (+18%) en 15 ans, la production laitière allemande plafonne aux alentours de 32,4 Mt depuis 2020. Elle est plutôt bien répartie sur le territoire allemand. Cependant les 50 000 exploitations laitières recensées en décembre 2023 demeurent toujours de tailles très différentes selon les régions.

Au Sud (Bavière et Bade-Wurtemberg), les exploitations laitières, essentiellement familiales, possèdent de petits troupeaux (45 VL en moyenne essentiellement de race Fleckvieh). La production laitière a progressé moins vite que dans le Nord et l'Est, si bien que sa contribution à la production nationale a reculé à moins de 1/3 en 2020. La robustesse de ces exploitations tient à un prix du lait plus élevé et à un fort soutien public des Länder via les aides européennes du second pilier. La collecte régionale est essentiellement transformée par des laiteries privées qui fabriquent surtout des fromages, dont des spécialités fromagères et des produits frais, bien valorisées sur les marchés domestique et européen sous marque entreprise ou MDD.

Au Nord (Basse-Saxe, Rhénanie et Schleswig-Holstein), les exploitations laitières, également familiales, sont nettement plus grandes (97 VL en moyenne). La plupart emploient désormais de la main d'œuvre en complément de la main d'œuvre familiale. Elles ont pleinement tiré parti de la suppression des quotas laitiers si bien que la production régionale a progressé nettement plus vite qu'ailleurs (+40% en 15 ans), avec une contribution à la production nationale désormais proche de 50%. Le lait est surtout collecté par des coopératives qui transforment des produits finis, mais aussi des ingrédients laitiers.

PRODUCTION ET CHEPTEL LAITIERS EN ALLEMAGNE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ZMB

À l'Est, les 3 100 élevages laitiers en 2023, de grande taille (200 VL en moyenne) se situent généralement dans des exploitations agricoles de type sociétaire, dont le travail est essentiellement assuré par des salariés. Ce sont généralement des exploitations de polyculture élevage qui combinent productions céréalières de vente et production laitière. Dans cette zone, la production laitière, fortement concurrencée par les cultures de vente, a peu progressé (+5% en 15 ans) à 6,5 Mt de lait en 2022, si bien qu'elle ne contribue plus que pour environ 20% à la production nationale.

Les coopératives dominent la transformation laitière

Les coopératives laitières, qui réalisent entre 65 et 70% de la collecte nationale selon plusieurs sources, dominent la transformation laitière allemande. Elles sont surtout implantées dans le Nord-Ouest où elles transforment l'essentiel de la collecte régionale. Elles fabriquent davantage d'ingrédients laitiers et de fromages que les laiteries privées. Cependant elles s'orientent de plus en plus dans les produits frais, principalement commercialisés sous marque MDD. Elles font jeu égal dans le Sud (Bavière et Bade-Wurtemberg) avec les sociétés privées.

DMK, la première coopérative allemande, collecte 4 700 livreurs sociétaires et compte 6 600 salariés répartis sur 20 sites de transformation, surtout en Allemagne du Nord.

Les laiteries à capitaux privés sont surtout implantées dans le Sud et secondairement dans l'Est. On y trouve de nombreuses PME plutôt fromagères, mais aussi de grands groupes privés comme Zott, Müller, Meggle, Bauer ou, Bergader, qui se sont depuis 20 ans fortement internationalisés.

A l'Est, la transformation laitière réunit quelques grands sites de fabrication, centrés sur les laits liquides et produits frais, qui appartiennent à des groupes laitiers basés au Nord et à l'Est du pays, ou bien étrangers (Arla).

Plusieurs groupes laitiers internationalisés se sont implantés en Allemagne, dont les deux premières coopératives européennes, FrieslandCampina et Arla, et plusieurs sociétés privées, comme Lactalis, Savencia, Danone. Les laiteries privilégient la commercialisation de leurs produits sous leur marque, mais certains fabriquent aussi des produits MDD pour des distributeurs allemands.

TOP 15 DES TRANSFORMATEURS LAITIERS ALLEMANDS EN 2020

Entreprise	Statut	CA en Allemagne (millions €)	Collecte (1 000 t)
DMK	coopérative	5 800	4 600
Teo Müller	société privée	2 120	2 000
Hochland SE	société privée	1 597	nc
Hochwald Foods	coopérative	1 530	2 200
Arla Foods	coopérative	1 343	2 100
Fude+Serrahn	coopérative	1 200	1 200
Zott	société privée	1 000	890
Molkerei Ammerland	coopérative	999	1 966
FrieslandCampina	coopérative	944	630
Meggle AG	société privée	900	800
Ehrmann AG	société privée	810	530
Bayernland eG	coopérative	800	800
Uelzena eG	société privée	705	638
Molkerei Group	société privée	680	355
Bayerische Milchindustrie	coopérative	653	969

Des relations avec les transformateurs différentes selon le statut de l'éleveur

Comme en France, les coopératives laitières allemandes s'engagent à collecter tout le lait de leurs adhérents de plein droit (il peut exister des membres de « second rang »). En retour l'éleveur a l'obligation d'apport total et doit respecter un préavis de deux à trois ans de livraison avant de pouvoir quitter la coopérative. Il récupère alors le montant de ses parts sociales (compris entre 40 et 50 €/t de lait). Tous les membres perçoivent le même prix de base, sous forme d'acompte mensuel, qui est complété de primes (qualité, composition, cahiers des charges...), mais qui peut aussi être diminué de frais de ramassage.

Le prix du lait versé au mois le mois est censé dépendre de la valeur ajoutée créée le mois précédent. Dans les faits, les coopératives fixent le prix du lait du ou des mois suivants en fonction du prix du lait payé par les concurrents les mois précédents sur leur bassin de collecte. En fin d'année, à l'issue de l'AG, ils perçoivent des compléments de prix, fonction du résultat de l'année, et une rémunération de leurs parts sociales.

Des contrats commerciaux plutôt souples avec les laiteries privées

Contrairement à la France, la loi allemande n'oblige pas les transformateurs privés à proposer des contrats à leurs livreurs. En pratique, tous les éleveurs disposent d'un contrat, mais il ne prédéfinit ni le volume (pas de plafond), ni le prix du lait. Généralement les éleveurs livrent tout leur lait à la même laiterie. Cependant ils sont moins captifs : il n'est pas rare que les éleveurs changent plusieurs fois de laiteries au cours de leur carrière.

La durée des contrats est diverse, d'un an jusqu'à dix ans. Elle dépend de la concurrence entre les laiteries et de la densité laitière du bassin de collecte. Dans les zones où la concurrence est vive entre transformateurs, les éleveurs négocient des contrats de courte durée, d'un à deux ans au plus. À l'inverse, ils négocient des contrats de plus longue durée dans les régions de moindre densité.

La négociation volume et prix se fait via les MEG (Milcherzeugergemeinschaft), des organisations de producteurs dont l'existence juridique remonte à 1969 en Bavière, bien avant la reconnaissance des OP en France. Depuis lors, la loi autorise les producteurs de lait à se regrouper en OP (MEG) pour contractualiser de façon collective avec les acheteurs privés transformateurs.

La Bavière compte près de 100 MEG (il suffit de 5 producteurs pour en créer une) et autant d'associations locales de producteurs à statuts divers. 95% des livreurs à des sociétés privées sont organisés en MEG ou structures assimilées. L'éleveur délègue au MEG le soin de négocier les conditions du contrat avec sa laiterie. En Bavière, la massification de l'offre a été renforcée avec la mise en place en 2006 de Bayern MEG, association qui réunit les 2/3 des MEG du Land et travaille comme un courtier pour les 2,1 milliards de litres de ses adhérents.

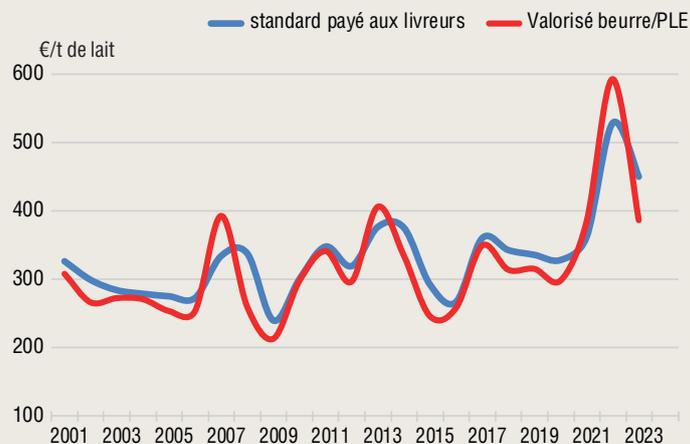
Ailleurs dans le pays, les OP sont peu répandues : au Nord du fait de la prédominance des coopératives, de même qu'à l'Est où les exploitations laitières, de grande taille, négocient en direct avec les laiteries privées.

Les modalités de fixation du prix du lait entre éleveurs et laiteries privées sont variées. Elles dépendent entre autres de la taille des livreurs et des laiteries. Les grands élevages de l'Est négocient de gré à gré avec leur collecteur. Les éleveurs de Bavière s'en remettent pour la plupart au Bayern MEG (association d'OP) qui négocie le prix du lait avec plusieurs laiteries pour l'équivalent d'un tiers de la collecte régionale.

En règle générale, les laiteries privées fixent un prix du lait au mois le mois ou au trimestre en fonction de l'évolution des prix payés par la concurrence les mois précédents, en premier lieu par les coopératives, et des tendances de marché. Pour cela, certaines se servent de l'indicateur de valorisation du lait transformé en beurre/poudre maigre publié par l'Ife de Kiehl (Institut pour la nutrition et l'économie alimentaires).

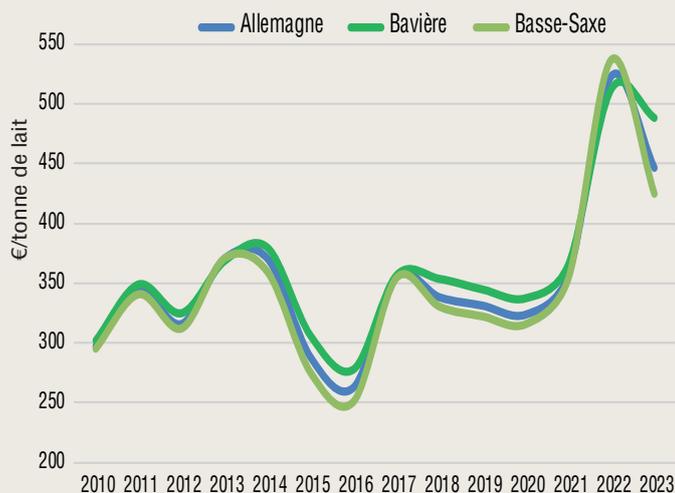


PRIX DU LAIT STANDARD EN ALLEMAGNE
(4,0% MG ET 3,4% MA)



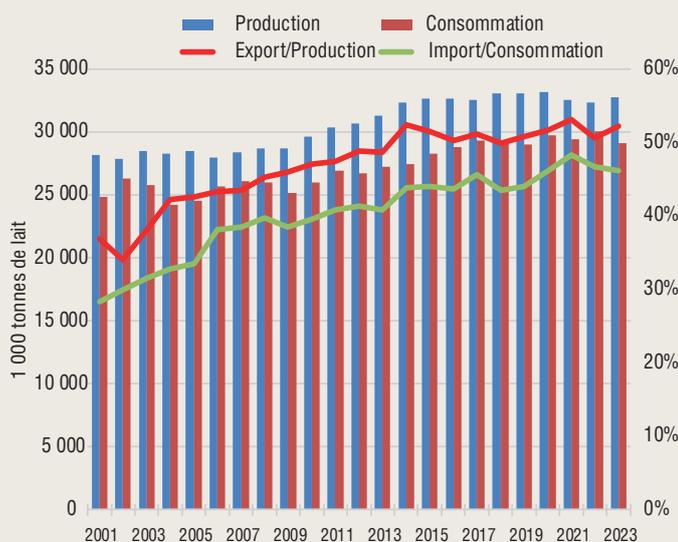
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ZMB et IfE

PRIX DU LAIT CONVENTIONNEL STANDARD SELON LES LÄNDER

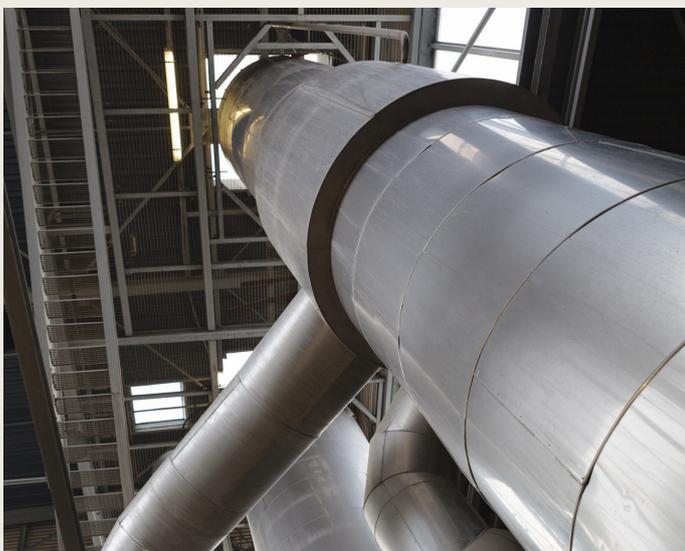


Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ZMB

BILAN LAITIER DE L'ALLEMAGNE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat et Trade Map



Prix du lait connecté aux cours des commodités laitières

Sur longue période le prix du lait de vache en Allemagne est très réactif aux cours des commodités laitières (beurre et poudre maigre). Cette forte exposition du prix du lait aux marchés tient d'une part aux relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs sur le marché domestique et d'autre part à la forte ouverture du marché allemand aux échanges extérieurs.

Les négociations commerciales entre les fabricants et distributeurs allemands sont peu encadrées. Les tarifs des fournisseurs sont régulièrement renégociés au gré de l'évolution des cours des fromages ingrédients et des ingrédients laitiers. Ainsi les prix des produits de grande consommation sont nettement plus volatils. Ils évoluent très vite à la hausse comme à la baisse. La grande distribution avec 4 groupes (Edeka, Lidl, Rewe et Aldi) qui assurent 80% du marché alimentaire des ménages, imposent très vite des baisses de tarifs lorsque la conjoncture laitière se dégrade, mais acceptent en retour de rapides hausses de prix en conjoncture laitière favorable, même si elle est nettement plus concentrée que la transformation laitière.

Autre raison : la forte ouverture de l'économie laitière aux échanges extérieurs. Au cœur de l'UE, l'Allemagne exporte l'équivalent de 50% de sa production nationale et importe l'équivalent de 46% de sa consommation intérieure calculée par bilan.

De grandes disparités régionales sur le prix du lait payé au producteur

Le prix moyen du lait collecté en Allemagne cache des disparités régionales qui découlent de mix-produits différents d'un Land à l'autre, mais aussi de la performance des transformateurs laitiers et de la part de lait bio.

Il est plus élevé et moins volatil dans les Länder du Sud, en premier lieu en Bavière, où la part des fabrications d'ultra-frais et de fromages spécialités est prédominante et où la part de la production de lait bio est nettement plus développée qu'ailleurs. Il est à l'inverse plus volatil et en moyenne moins bien valorisé en Allemagne du Nord où les laiteries fabriquent davantage de fromages et de poudres de lait et où la part des produits laitiers exportés est plus élevée. Toutefois les écarts de prix entre Länder sont relativement faibles et bien moindres qu'entre les régions laitières.

L'Allemagne laitière très ouverte aux échanges extérieurs

Située au cœur de l'Europe, l'Allemagne est probablement le pays de l'UE-27 le plus ouvert aux échanges extérieurs de produits laitiers. Elle exporte une part élevée (47% en 2022) de sa production laitière, principalement sous forme de fromages et secondairement d'ingrédients secs. De même, ses importations de produits couvrent presque la moitié (44% en 2022) de sa demande intérieure, estimée par bilan à 30,5 Mt équivalent lait en 2022.

L'Allemagne est certes structurellement excédentaire en lait et produits laitiers avec un taux d'autosuffisance, estimé à 106% en 2022. Au plus haut à 115 en 2013 d'après nos estimations, il s'est sensiblement dégradé en dix ans sous l'effet d'une croissance plus rapide de la demande intérieure que de la production nationale.

Les principaux produits exportés sont les fromages (1,3 Mt en 2022 et 5,9 Mrds €) qui contribuent pour 40% au total exporté de produits laitiers, en valeur (14,4 Mrds €) comme en volume de lait (15,2 Mt). Suivent les exportations d'ingrédients secs (poudres de lait, poudre de lactosérum, caséines) qui sommées toutes ensemble atteignent 3 Mrds € et contribuent pour 25% de la MSU exportée.

3

AUX PAYS-BAS, LE PRIX DU LAIT EST PARMIS LES MEILLEUX VALORISÉS DANS L'UE-27



Les éleveurs laitiers des Pays-Bas bénéficient d'une très bonne valorisation de leur production grâce à une filière concentrée et performante qui bénéficie d'économies de taille et d'agglomération. En premier lieu, la forte densité, l'une des plus élevées au monde, limite les frais de collecte. De plus le maillon transformation est très concentré. 54 sites transforment 14 millions de tonnes de lait.

Après avoir accompagné les éleveurs néerlandais dans une logique de croissance de la production laitière dans la phase de sortie progressive des quotas laitiers (2003 à 2015), les transformateurs laitiers, en premier lieu FrieslandCampina, ont ensuite privilégié la création de valeur. Les contraintes réglementaires, en premier lieu environnementales, sont devenues un nouveau plafond de verre à la croissance de la production laitière nationale, ce qui a incité les transformateurs à se focaliser davantage sur la création de valeur. FrieslandCampina a notamment développé les fabrications d'ingrédients techniques pour les marchés de la santé, de l'alimentation des séniors, des sportifs et développé une activité exports sur tous les marchés émergents (Chine, Asie, Moyen-Orient, Amérique du Nord) ...

CHIFFRES CLES DES PAYS-BAS EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	14 730
Taille moyenne des élevages (VL)	105
Cheptel laitier (1000 femelles)	1 546
Production laitière (Mt)	14,7
Part de la production exportée	114%
Exportations (M TEL)	16,8
Importations (M TEL)	9,5
Solde commercial (Mrd €)	7,9

Prix du lait piloté par la coopérative FrieslandCampina

FrieslandCampina occupe une position centrale dans la filière laitière néerlandaise. Elle détient à elle seule 19 sites industriels sur les 54 recensés en 2024, collecte et transforme près des 2/3 de la collecte nationale de lait de vache (données 2022) auprès de 9 927 fermes laitières sur les 14 730 recensées en 2022. Outre son poids prépondérant dans la valorisation du lait payé aux éleveurs laitiers néerlandais, elle joue un rôle directeur majeur dans l'évolution de ce prix aux Pays-Bas.

Un prix du lait à plusieurs étages

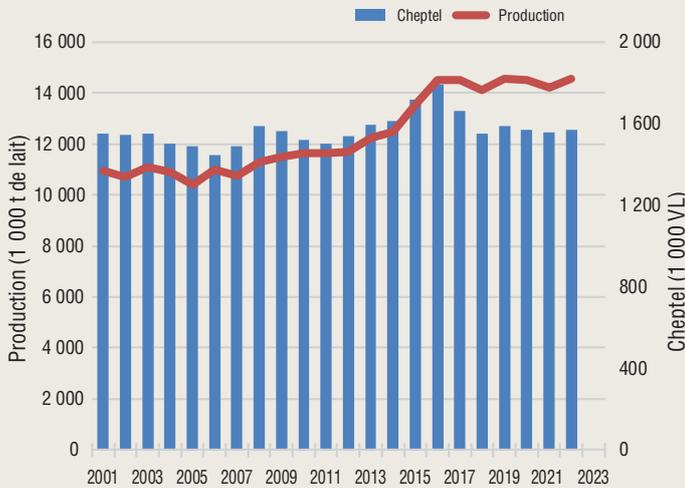
Les livreurs de lait à la coopérative FrieslandCampina bénéficient d'un prix du lait parmi les plus élevés d'Europe. Cependant le prix du lait diffère sensiblement selon que les éleveurs sont ou ne sont pas des coopérateurs ou sociétaires de la coopérative.

1. Un prix garanti fixé chaque mois

La coopérative établit chaque mois un prix du lait dit « garanti » qui évolue au gré de la conjoncture des marchés et qui se veut le reflet d'un prix « européen ». Il résulte d'une estimation de l'évolution du prix pratiqué par un panel de laiteries concurrentes, implantées aux Pays-Bas et dans les pays voisins (Danemark, Allemagne, Belgique). Ensemble, ce panel de laiteries peut représenter le tiers de la collecte laitière de l'UE. Ce prix du lait est mis en ligne sur le site web de la coopérative le lundi précédant le mois pour lequel il sera mis en application.

En pratique, la coopérative affiche deux prix garantis : l'un pour le lait conventionnel, le second pour le lait biologique. Celui pour le lait conventionnel correspond à une livraison annuelle de 925 000 kg de lait de composition standard (3,58% de protéines, 4,45% de matière grasse et 4,54% de lactose hors TVA) et celui pour le lait bio à un volume annuel de 550 000 kg de lait biologique.

PRODUCTION ET CHEPTEL LAITIERS AUX PAYS-BAS

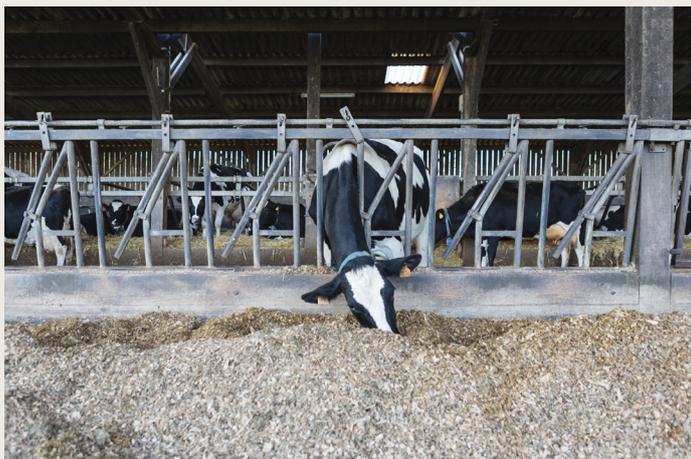


Source : GEB-Idele d'après Eurostat

FORMATION DU PRIX DU LAIT PAR FRIESLANDCAMPINA (€/t)

	2019	2020	2021	2022	2023
Prix garanti aux livreurs	357	345	378	552	463
Supplément de prix	10,7	0,0	1,4	9,0	0,0
Primes qualité et durabilité	6,5	9,0	9,1	9,1	12,1
Primes laits spéciaux	2,6	3,6	3,4	3,3	6,1
Prix payé aux éleveurs sociétaires	380	357	392	574	481
Rémunération participation	5	5	4	3	6
Contribution au capital (parts sociales)	16	-5	2	10	-32
Prix de Performance	400	357	399	587	455

Source : Rapports annuels de FrieslandCampina



2. Des compléments de prix qualité du lait et développement durable

En plus du prix de base garanti, les éleveurs perçoivent des primes et des compléments de prix en fonction de la qualité du lait (composition et sanitaire) et du respect de cahier des charges. Les éleveurs peuvent théoriquement percevoir jusqu'à 35 €/t de lait de prime s'ils satisfont tous les critères de qualité dans le cadre du plan « **objectif planète développement durable** ». Dans les faits, ils ont perçu en moyenne 9 €/t de lait en 2021 et 2022.

Les compléments de prix versés en 2023 dans le cadre du plan « objectifs planète développement durable » sont les suivants :

- Jusqu'à **2 €/t** de lait pour la santé et bien-être animal,
- Jusqu'à **15 €/t** de lait pour l'action en faveur du climat (émissions de gaz à effet de serre),
- Jusqu'à **5 €/t** de lait pour l'action en faveur de la biodiversité,
- De **4 €/t** pour le pâturage partiel en plein air à **13 €/t** pour le pâturage complet.

3. Prime pour des laits spéciaux :

Les éleveurs peuvent en plus bénéficier de primes ou compléments de prix pour la production de laits spéciaux qui font l'objet de contrats sur la base de cahiers des charges. En octobre 2023, la coopérative accordait des primes ou compléments de prix pour quatre types de laits spéciaux : Le label de qualité « On the way to PlanetProof » (**50 €/t**) ; le « VLOG-Pro Weideland » (**10 €/t**) ; « Landliebe » (**10 €/t**) ; « Organic Dynamic » (**41 €/t**).

Les volumes de laits spéciaux représentent une part limitée de la collecte si bien que le montant de primes annuelles ramenée à la collecte annuelle de la coopérative ne s'élève qu'à **6.1 €/t** en 2023.

4. Un paiement supplémentaire pour les sociétaires

Les éleveurs sociétaires reçoivent ultérieurement un paiement dit « supplémentaire » qui dépend des résultats financiers et de la politique de répartition des bénéfices de la coopérative. Celle-ci a décidé de distribuer 40% de ses résultats nets annuels en supplément de prix pour la période 2022-2025 et d'affecter 60% en augmentation de capital. Versé par tonne de lait livré, le paiement supplémentaire s'élève à 9 €/t à l'issue de l'année 2022. Les éleveurs sociétaires bénéficient aussi en plus d'une rémunération de leurs participations au capital de la coopérative, égale à 3 €/t de lait livré à l'issue des exercices 2022 et 2023.

5. Prix performance

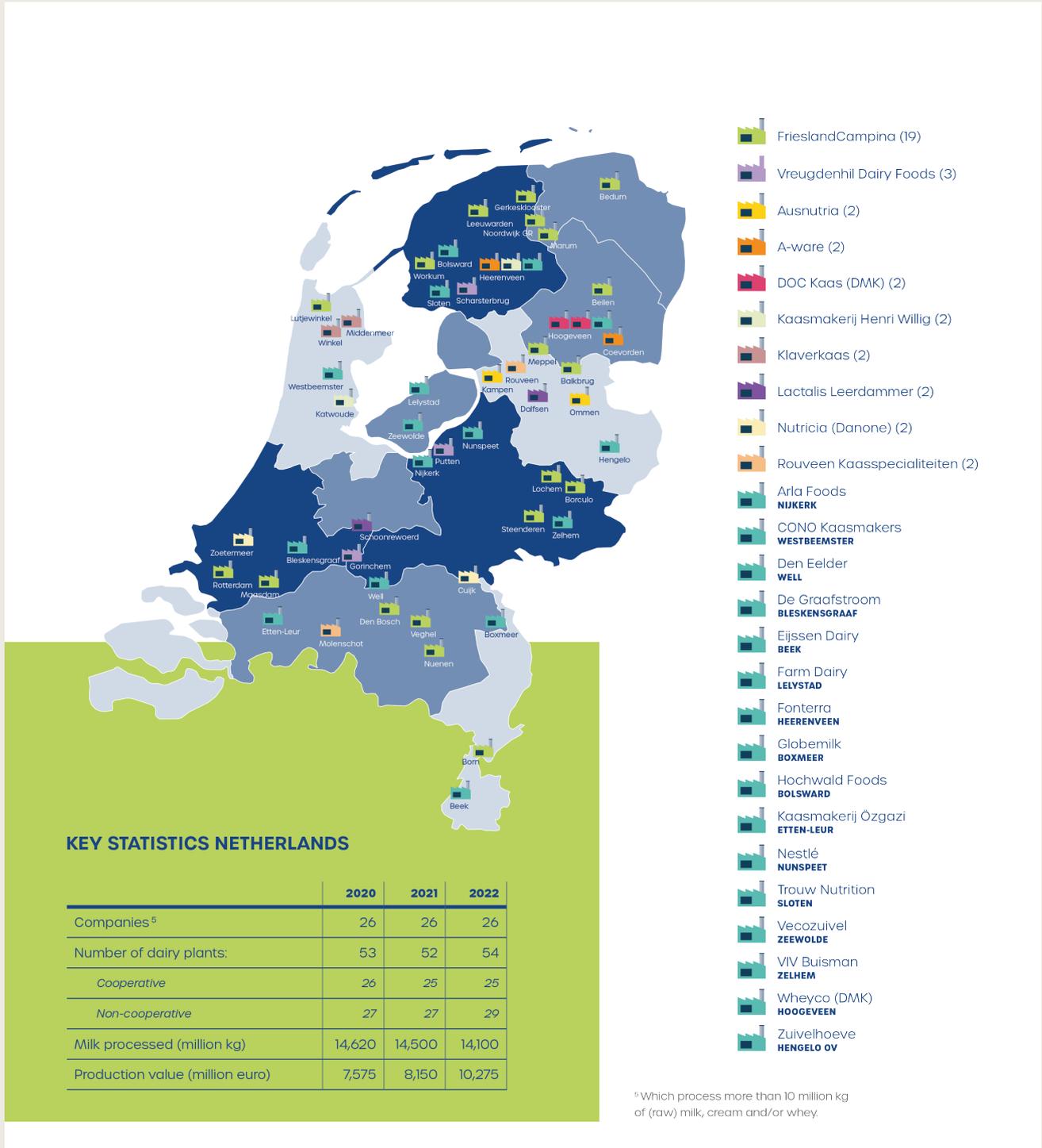
FrieslandCampina affiche un prix du lait dit appelé « prix performance » qui additionne le prix du lait annuel versé par tonne de lait, la rémunération des parts sociales (6 €/t en 2023), mais aussi la contribution au capital de la coopérative (+10 €/t en 2022 et -32€/t en 2023).

Les relations éleveurs collecteurs-transformateurs :

L'écrasante majorité des éleveurs laitiers néerlandais, 90% en 2023, livrent leur lait à une coopérative dont ils sont presque tous adhérents sociétaires. Il existe cependant une minorité de livreurs non coopérateurs, qui dans ce cas, peuvent bénéficier de contrats commerciaux écrits, comme ceux livrant à des laiteries privées. Toutefois, la contractualisation commerciale n'est pas obligatoire. De plus les Pays-Bas n'ont imposé aucune durée minimale de contractualisation.

Les producteurs livrant à des laiteries « privées » peuvent bien entendu se regrouper. Les seuils minimaux pour qu'une OP soit reconnue sont peu contraignants : au moins 15 producteurs et 90 000 t de lait livrés annuellement.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION LAITIÈRE AUX PAYS-BAS



Source : RVO, ZuivelNL

Un maillon transformation concentré

Aux Pays-Bas, les coopératives laitières collectent et transforment l'essentiel de la production laitière (90% selon ZuivelNL), avec en première ligne FrieslandCampina (66% de la collecte nationale), loin devant Doc Kaas, Conso Kaasmakers et Rouveen.

Les sociétés privées, qui ensemble collectent entre 10 et 15% de la collecte nationale, transforment davantage de lait qu'elles n'en collectent. Certaines achètent du lait cru, en premier lieu, qu'elles transforment en produits laitiers, quand d'autres positionnées dans la seconde transformation, comme Danone ou Nestlé, achètent des ingrédients laitiers pour fabriquer des produits à forte valeur ajoutée, comme les poudres de lait infantile ou les poudres de lait ré-engraissées en matière grasse végétale (FFPM).

Les principales multinationales laitières mondiales sont implantées aux Pays-Bas : Lactalis via Leerdammer (2 sites), Danone via Nutricia (2 sites), Arla Foods (1 site), Fonterra, Nestlé, DMK (Wheyco)...

Leerdammer est la première société laitière privée aux Pays-Bas. Elle est désormais détenue en totalité par le groupe Lactalis qui a racheté en 2021 les parts que détenait Bel. Société fromagère, elle fabrique le Leerdammer, fromage de notoriété désormais mondiale. Les 25 autres sociétés laitières possèdent en général un à deux sites de fabrication. Une seule en possède trois.

Des fabrications de fromages et de poudres de lait

L'industrie laitière fabrique essentiellement des fromages et des poudres

de lait qui utilisent respectivement 57% et 13% de la ressource laitière. Les produits finis frais (laits conditionnés, crème, yaourts) vendus aux ménages n'absorbent que 8% de la ressource laitière. Comme l'agro-alimentaire dans son ensemble, l'industrie laitière néerlandaise est résolument tournée vers l'export. Elle exporte 60% de ses fabrications, en premier lieu sur le marché intra-communautaire (40%) devant les pays tiers (25%), le reste étant commercialisé sur le marché intérieur.

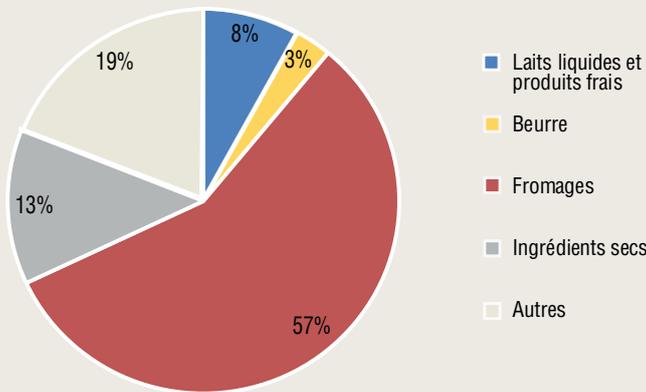
Premier exportateur européen de produits laitiers

En 2022, les Pays-Bas ont exporté pour 15,3 Mrd € de produits laitiers dont 72% vers l'UE-27 et 28% vers les pays tiers. Les trois principaux voisins et partenaires (Allemagne, Belgique et France) ont absorbé plus de la moitié (52%) des exportations de produits laitiers vers l'UE-27. Les fromages (34%), les poudres de lait infantiles (19%), les ingrédients secs (18%) et le beurre (13%) constituent l'essentiel des exportations. Les produits exportés sont dans l'ensemble à forte valeur ajoutée. D'après nos estimations, la valorisation du lait contenu dans les produits exportés est l'une des plus élevée parmi les Etats membres (944 €/t de lait), juste devant celle de la France et du Danemark, mais derrière celle de l'Italie.

Les Pays-Bas exportent 16,7 Mt de tonnes équivalent lait, soit nettement plus que la collecte nationale. En effet, une part très importante des importations, estimées au total à 9,5 MTEL en 2023, est réexportée en l'état vers d'autres pays de l'UE-27 et surtout via les ports de Rotterdam et d'Amsterdam vers les pays tiers. Ainsi, les Pays-Bas ont un taux d'autosuffisance (production/consommation) très élevée proche de 200% en 2023.

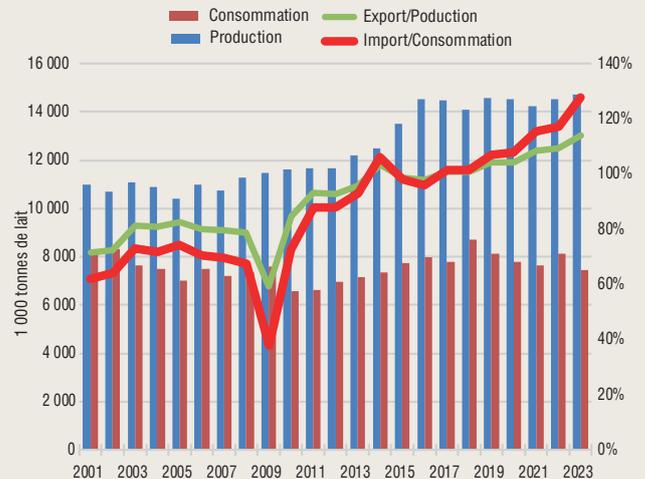
UTILISATION DE LA COLLECTE AUX PAYS-BAS

(% de la msu collectée en 2022)



Source : GEB-Idele d'après ZuivelNL

BILAN LAITIER DES PAYS-BAS



Source : GEB-Idele d'après Eurostat et Trade Map

Le prix au Danemark fixé par Arla



Au Danemark, la coopérative laitière Arla, qui collecte 87% de la collecte nationale (2022), occupe de fait une position quasi monopolistique. Son prix du lait sert aussi de référence aux autres collecteurs danois.

Au sein de Arla, le « board », composé des représentants des éleveurs sociétaires de la compagnie, détermine un prix du lait garanti. Il s'agit d'un prix d'avance, calculé sur la situation des marchés et la valorisation commerciale prévue par la coopérative, sur la base d'un lait standard (4,2% MG et 3,4% MP). A l'issue de l'année écoulée, les éleveurs perçoivent un complément de prix du lait fonction des résultats de la coopérative.

L'essentiel (70%) du résultat de l'année comptable est versé sous forme de complément de prix du lait. En 2022, les éleveurs ont reçu 22 €/t en plus des 520 €/t de prix d'avance versé aux livreurs. Les 30% restant du bénéfice abondent les capitaux de la coopérative, pour un tiers en parts sociales individuelles et pour deux tiers en haut de bilan sous forme de capital collectif indivisible de la coopérative. Cette contribution au capital équivaut à 9 €/t de lait collecté en 2022. Les parts sociales des coopérateurs donnent ainsi lieu à rémunération annuelle versée aux sociétaires.

4

AU CANADA, LE PRIX DU LAIT EST FIXE EN FONCTION DES COÛTS DE PRODUCTION

Pays pourtant économiquement très libéral, le Canada a fait le choix d'une politique laitière très interventionniste qui repose sur trois piliers complémentaires : l'équilibre de l'offre de produits laitiers à la demande intérieure, la fixation du prix du lait en fonction des coûts de production et des protections aux frontières.

Ainsi, la production laitière, très encadrée par des quotas de matière grasse, progresse faiblement au fil du temps en lien direct avec la consommation intérieure. Les exportations de produits laitiers sont très limitées. En revanche, malgré des droits de douane élevés, les frontières ne sont pas totalement étanches aux importations. D'un côté, le pays a signé des accords de libre-échange propices à des importations croissantes de fromages notamment européens. De l'autre, il subit l'afflux de concentrés de protéines laitières étatsuniens dépourvus de droits de douane. Le marché intérieur très protégé génère une rente de situation pour les éleveurs en place, du fait de quotas très chers, ce qui rend l'installation hors cadre familial difficile



CHIFFRES CLES DU CANADA EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	9 739
Taille moyenne des élevages (VL)	99
Cheptel laitier (1000 femelles)	968
Production laitière (Mt)	9,8
Part de la production exportée	8%
Exportations (M TEL)	0,8
Importations (M TEL)	1,3
Solde commercial (Mrd €)	- 0,7

La production laitière contingentée

Le contingentement de la production laitière, en vigueur depuis 1970, résulte d'un accord entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces de l'Ontario et du Québec, qui a ensuite été généralisé aux sept autres provinces. Ce système a résisté au tournant économique libéral qui a dominé la fin du siècle dernier.

Le contingent, ou quota de production laitière, est établi à l'échelle nationale pour le lait de transformation par le Comité Canadien de Gestion des approvisionnements du lait (CCGAL). Il est recalculé chaque mois avec les données de stocks et d'évolution de la consommation intérieure. Ce quota est réparti par la CCL (Commission canadienne du lait) entre les Provinces qui disposent en plus d'un quota lait de consommation, lequel évolue en fonction des ventes de laits liquides et crèmes. Dans chaque province un Office de mise en marché attribue les quotas de production aux élevages laitiers, calculés en kg de matière grasse, et non en volume de lait. Au Québec, c'est une agence affiliée à la Fédération des Producteurs de Lait du Québec (PLQ) qui s'en charge.

Neuf provinces se sont entendues en deux grands blocs pour mieux gérer leurs mises en marchés. D'un côté le « P5 » gère les quotas pour le Québec, l'Ontario et les trois provinces maritimes de l'Est (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard). De l'autre la « MCLO » gère les quotas des quatre Provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique). Seule la province de Terre-Neuve-et-Labrador est en dehors de ces deux accords, mais ne représente que 0,52% du quota national.

La répartition du quota par province a peu évolué en 25 ans : l'entente de l'Ouest a gagné quelques points (de 22,5% en 2000 à 25,7% en 2020). Et les deux principales provinces laitières, le Québec et l'Ontario ont maintenu leur part relative, à respectivement 36,2% et 32,5%.

La fixation très fine du quota de matière grasse en fonction de l'évolution de la demande intérieure évite la constitution d'excédent de beurre. En revanche, elle n'empêche pas celle de matière protéique, la consommation évoluant moins vite que celle de la matière grasse. Ces excédents sont transformés en poudre de lait écrémé dont la moindre valorisation est supportée par les producteurs.

La responsabilité de ces surplus, dits intra-quota, est assumée collectivement par l'ensemble des producteurs de lait du pays qui voient le prix moyen à la production diminuer par leur vente à rabais. Les dépassements de quotas individuels, de la responsabilité de chaque producteur, sont très dissuasifs : ils ne sont pas payés et l'éleveur doit de plus assumer les frais de commercialisation du surplus de lait mis en marché.

Un principe fondamental : l'équité entre les producteurs laitiers

Dans chacune de ces ententes, les producteurs perçoivent le même prix du lait (à composition identique) payé départ ferme, quelle que soit leur localisation géographique. Autrement dit les produits de la vente des laits de consommation et des laits transformés sont partagés entre tous les producteurs, de même que les coûts de mise en marché et de transport. Ce sont les Offices de mise en marché qui gèrent la collecte chez les producteurs (trajets, contrats avec les transporteurs) et qui assurent la facturation des livraisons aux laiteries à des prix de vente différents selon les fabrications (laits conditionnés, ultra-frais, crème, beurre, fromages, etc.). Légalement les Offices n'achètent pas le lait des producteurs. Ils fixent les prix et facturent la vente entre producteurs et transformateurs dans le respect des règles.

En contrepartie, toutes les entreprises de transformation paient donc le lait exactement sur la même base et en fonction de l'utilisation qu'elles en font. Le prix réellement payé par les usines pour chacune des classes de lait est basé sur un paiement selon les composants du lait. Cela signifie que les transformateurs achètent la ressource laitière au même prix et que la concurrence entre eux se fait sur leur efficacité industrielle et leur positionnement commercial (gamme de produits, image de marques, etc. ...).

Un prix du lait stable et relativement élevé

Les producteurs sont responsables des surplus de lait et de produits laitiers : ceux exportés comme ceux bradés sur le marché intérieur. Cette responsabilisation s'effectue directement par le prix du lait à la production, le prix du lait en surplus des besoins canadiens étant plus faible.

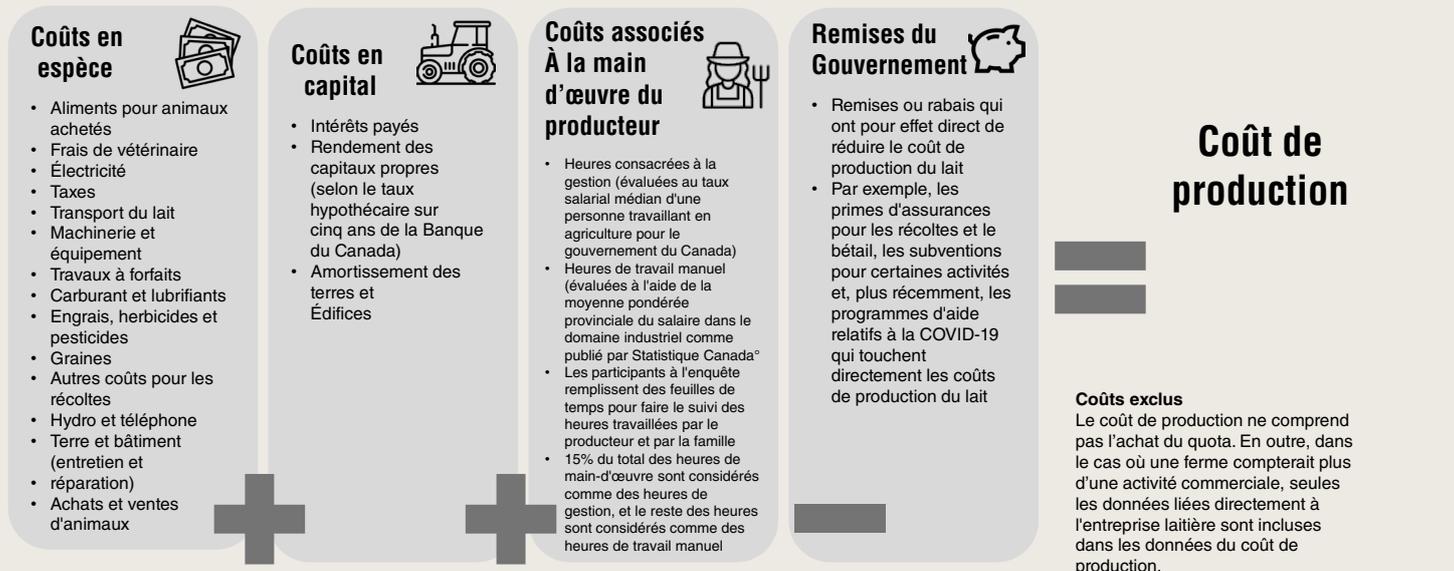
En contrepartie de la responsabilisation des producteurs pour l'écoulement de leur surplus et de la limitation de l'offre par les quotas, ceux-ci obtiennent un prix du lait garanti.

Le prix d'objectif du lait à la production, établi par la CCL tient compte des coûts de production calculés annuellement sur la base d'un échantillon représentatif d'exploitations laitières canadiennes. Ces coûts de production n'intègrent pas le prix des quotas échangés (très élevés) pour éviter de créer une spirale inflationniste sur le prix du lait à la production. La CCL tient maintenant compte aussi de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour moitié de l'indexation du prix.

De plus, à l'automne, la CCL tient aussi une consultation sur les prix du lait auprès des représentants des producteurs, des transformateurs, des sur-transformateurs, des restaurateurs et des consommateurs. À l'issue de cette consultation, les commissaires de la CCL décident des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé qui sont généralement annoncés avant la mi-décembre pour une entrée en vigueur le 1^{er} février de l'année suivante.

Les prix de soutien sont les prix auxquels la CCL achète et vend le beurre et la poudre de lait écrémé dans le cadre de ses programmes. Toutefois la CCL a cessé d'acheter du lait écrémé en poudre en 2017. Ces prix de soutien servent de référence pour les offices provinciaux de

CONSTRUCTION DU COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE VACHE AU CANADA



Source : Commission canadienne du lait : Démarche relative à l'enquête annuelle sur le coût de production et à l'établissement du prix du lait à la ferme

mise en marché qui négocient avec les acheteurs le prix du lait payé au producteur dans chaque province.

Le prix du lait est de plus payé en fonction de sa composition en matière grasse et protéique, mais aussi de sa qualité sanitaire. Des primes de qualité sont versées pour les laits d'excellente qualité sanitaire (<20 000 germes/ml et <200 000 cellules/ml).

Le coût du transport du lait entre l'élevage et la laiterie est déduit du paiement du lait, si bien que le prix net payé au producteur est inférieur au prix du lait communiqué. Cependant, le prix du lait disponible dans les statistiques officielles correspond au prix entrée laiterie avant prise en compte des frais de transport à la charge de l'éleveur.

Une croissance faible de la production laitière

Cette politique laitière très protectrice, propice à un environnement stable et protégé, n'a pas pour autant bloqué la croissance production laitière. Elle a progressé de plus de 25% en vingt ans (+2,1 Mt à 9,7 Mt de lait en 2022) surtout en lien avec la démographie plutôt dynamique du pays. La consommation par habitant, relativement mûre, a quant à elle faiblement progressé.

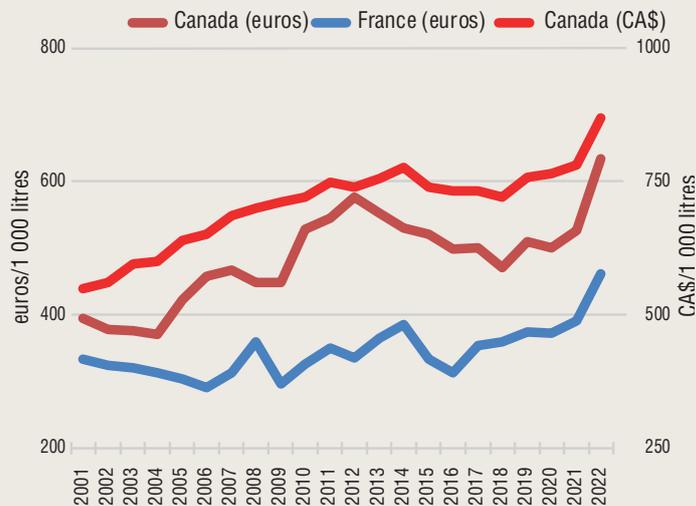
Des importations modestes, mais croissantes

Les importations sont strictement encadrées et limitées. Car les droits de douane hors contingents sont très élevés, compris entre 200% (poudre maigre) et 300% (beurre). Pour autant, les importations de fromages ainsi que de beurre ont nettement progressé depuis 2015, conséquence de concessions faites dans le cadre d'accords de libre-échange signés par le Canada avec l'Union européenne (AECG en 2017, plus connu sous son acronyme anglais CETA), avec les pays du pacifique (PTP-2019) et avec les États-Unis et le Mexique (ACEUM-2020). Ainsi, les importations de beurre sont passées de 6 000 t en 2013 à 32 000 t en 2022, tandis que celles de fromages ont été multipliées par deux à 52 000 t la même année. Autrement dit, les contingents de fromages à droit de douane réduit ont été pleinement utilisés. Dans le même temps, les importations de concentrés de protéines laitières, dépourvues de contingents et à droit de douane réduits, ne cessent de progresser sur le marché canadien où elles sont très bien valorisées. Elles proviennent principalement des États-Unis où le prix du lait est moindre et les disponibilités en protéines laitières surabondantes et bon marché. Cette faille dans la protection du marché laitier canadien concurrence la production laitière canadienne.

Des exportations devenues anecdotiques, sauf en poudre de lait écrémé

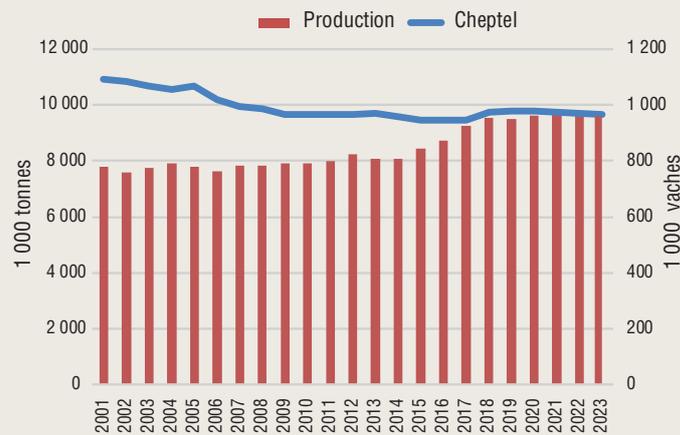
Les exportations de fromages et de beurre ont à l'inverse reculé à des niveaux relativement faibles, respectivement 8 000 et 1 000 t en 2022. Les exportations de poudre maigre ont en revanche progressé de 10 000 t en 2012 à 30 000 t en 2022. Ce flux croissant en hausse découle de l'excédent croissant de protéines laitières entre les disponibilités (fabrications + imports) et la demande intérieure. Ainsi le solde du commerce extérieur en produits laitiers, structurellement déficitaire, s'est sensiblement creusé entre 2020 et 2022, essentiellement

PRIX DU LAIT PAYÉ AUX PRODUCTEURS



Source : GEB-Idele d'après Agreste et AGECO

PRODUCTION ET CHEPTEL LAITIERS AU CANADA



Source : GEB-Idele d'après Statistics Canada

LES CONTINGENTS TARIFAIRES DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

(En tonnes)	OMC	CETA-UE 27	PTP 12 pays	ACEUM
Fromages	20 412	17 000	16 502	12 500 (+1%/an sur 13 ans)
Beurre	3 274		5 121	4 500 (+1%/an)
Lait liquide	64 500		56 900	50 500 (+1%/an)
Concentrés de protéines	--	sans limite	sans limite	sans limite

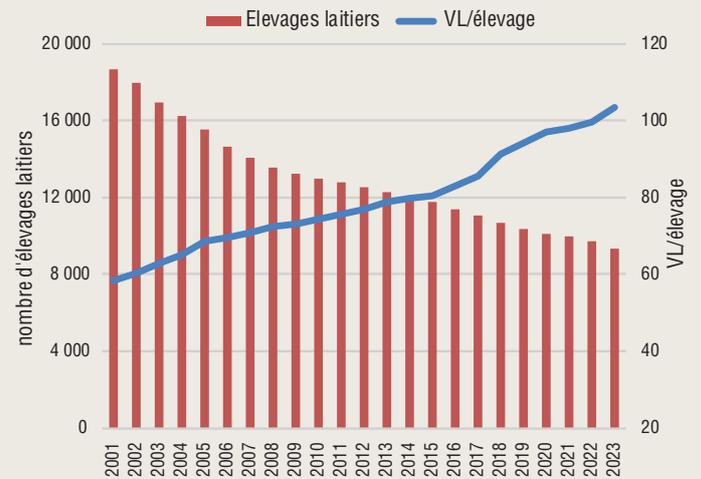
sous l'effet de la flambée des prix des ingrédients laitiers (de -390 M€ à -555 M€ en deux ans). Les importations (1,5 Mrd € en 2022) proviennent principalement des États-Unis (62%), suivis de l'UE-27 (20%) et la Nouvelle-Zélande (8%).

Les exportations (1,0 Mrd € en 2022) sont essentiellement vendues aux États-Unis (66%), loin devant la Chine, l'Égypte, les Philippines, l'Algérie, le Mexique, le Japon...

Un secteur laitier très fermé

L'encadrement de la production laitière et le mode de fixation du prix du lait assurent des revenus stables et plutôt confortables aux éleveurs. Les cessations laitières sont peu nombreuses (-2% par an en dix ans) et la demande de références supplémentaires très forte au sein des 9 300 exploitations recensées en 2023. Ainsi les quotas échangés, très faibles en volume, ont une valeur marchande très élevée. Cela se répercute sur la valeur des exploitations laitières dont les quotas détenus sont le principal actif, loin devant le cheptel, les bâtiments ou la SAU, dont la valeur comptable est très élevée. Résultat : les exploitations laitières se transmettent presque uniquement dans un cadre familial.

ELEVAGES LAITIERS ET TAILLE MOYENNE AU CANADA



Source : GEB-Idele d'après Statistics Canada

La Commission canadienne du lait (CCL) clé de voûte de la politique laitière canadienne

La CCL, société d'État créée en 1966, assure deux missions majeures : permettre aux producteurs de lait et de crème d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements ; assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Elle encadre la gestion de l'industrie laitière canadienne, une compétence que se partagent le gouvernement fédéral et les provinces. Elle joue un rôle de facilitateur et d'intervenant au sein des tribunes qui influencent la politique laitière canadienne et elle coordonne les politiques laitières fédérales et provinciales. De plus, la CCL administre le mécanisme de contrôle de la production laitière, gestion de l'offre et établissement des quotas pour minimiser voire éviter les pénuries et les surplus de production.

Elle établit chaque année les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé au terme de consultations avec les membres de l'industrie dans le but d'assurer une rétribution juste aux producteurs et un accès à un produit de qualité pour les consommateurs. Ces prix servent de référence pour les offices provinciaux de mise en marché qui négocient le prix du lait dans chaque province. Les prix de soutien sont les prix auxquels la CCL achète et vend le beurre et la poudre de lait écrémé dans le cadre de ses programmes. La CCL a cessé d'acheter du lait écrémé en poudre en 2017.

Elle gère aussi les importations et contingents tarifaires pour assurer la conformité des importations de produits laitiers aux accords internationaux.

La CCL, en collaboration avec les provinces, entreprend annuellement une étude nationale sur le coût de production du lait à la ferme. En automne, elle tient aussi une consultation sur les prix du lait auprès des représentants des producteurs, des transformateurs, des sur-transformateurs, des restaurateurs et des consommateurs.

À l'issue de cette consultation, les commissaires de la CCL décident des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé qui sont généralement annoncés avant la mi-décembre pour une entrée en vigueur le 1er février de l'année suivante. Leur décision tient compte des facteurs suivants : les conclusions de l'étude sur le coût de production du lait, les prises de position des intervenants consultés, la marge estimée des transformateurs, divers indicateurs économiques tels que l'indice des prix à la consommation, de même que leur propre expérience et connaissance de l'industrie.

Les résultats de l'enquête sur le coût de production, une fois indexés (le plus récemment au mois d'août 2023), ainsi que l'Indice des prix à la consommation (IPC) sont utilisés dans la Formule nationale d'établissement des prix (FNEP) qui détermine le réajustement en pourcentage à appliquer aux revenus des producteurs. Par conséquent, une augmentation du coût de production indexé ne se traduit pas systématiquement par une hausse du prix du lait à la ferme ou vice versa. La Commission surveille aussi continuellement la production et la demande nationales. Elle recommande les rajustements nécessaires à la cible nationale de production de lait.

5

AUX ÉTATS-UNIS, LE PRIX EST FIXÉ ÉQUITABLEMENT ENTRE LIVREURS

Pourtant pays très libéral, les États-Unis ont mis un dispositif de paiement du lait très sophistiqué qui garantit le même prix du lait, à qualité équivalente, aux livreurs de lait situés dans le même bassin laitier. Des offices de commercialisation, à l'interface entre producteurs et transformateurs, assurent la péréquation financière entre les transformateurs qui achètent le lait à des prix différents selon leur destination industrielle. Aux États-Unis, tous les producteurs laitiers d'un même bassin perçoivent le même prix du lait entrée laiterie à composition et qualité sanitaire similaires. Toutefois, le prix réellement payé diffère légèrement en fonction de la distance de l'étable à la laiterie, les frais de transport étant la charge du producteur. Pour autant, il peut y avoir plusieurs collecteurs à l'échelle d'un bassin et il n'existe pas de marché spot du lait qui fixe le prix au stade de la production entre les livreurs et les collecteurs. Comme dans la plupart des pays, le prix du lait payé aux livreurs est déterminé une fois par mois.



CHIFFRES CLES DES ETATS-UNIS EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	27 932
Taille moyenne des élevages (VL)	334
Cheptel laitier (1000 femelles)	9 320
Production laitière (Mt)	102,8
Part de la production exportée	15%
Exportations (M TEL)	13,1
Importations (M TEL)	3,1
Solde commercial (Mrd €)	2,3

Un prix du lait unique grâce à un dispositif très encadré

Dans un pays pourtant économiquement libéral, la détermination du prix du lait payé aux producteurs est très réglementée.

L'encadrement a été mis en place dès les années 1930 afin d'assurer l'approvisionnement en lait frais des bassins de consommation : le marché du lait a été organisé en régions, les Milk Marketing Orders (MMO, voir encadré), au sein desquels un prix minimum est garanti aux producteurs.

Chaque MMO détermine mensuellement les prix minima que doivent payer les transformateurs pour le lait collecté en fonction de son utilisation finale. On distingue quatre classes de lait, le lait de classe I est payé le plus cher et le lait de classe IV le moins cher (voir tableau). Ainsi, une fromagerie paye son lait moins cher qu'une usine d'embouteillage de laits conditionnés, le marché du lait de consommation étant le plus rémunérateur sur longue période.

Ce dispositif vise ainsi à assurer le même prix du lait à qualité égale indépendamment de l'orientation industrielle et commerciale de la laiterie.

Les prix minima des classes III et IV sont fixés sur la base des prix de gros des ingrédients laitiers (respectivement lactosérum et fromages ainsi que beurre et poudre de lait écrémé) du mois précédent publiés par le service national des statistiques agricoles (NASS) sur la base d'une enquête réalisée auprès des transformateurs.

Les prix minima des classes I et II sont payés sur la base des prix des classes III et IV. Le prix de la classe II (produits laitiers frais) dépend uniquement du prix de la classe IV (beurre et poudre), alors que le prix de la classe I (lait liquide frais) est basé sur le plus élevé des prix des classes

III et IV additionné d'un différentiel qui dépend du comté de collecte. Les prix minima des classes II, III et IV sont donc identiques dans tous les MMO alors que le prix minimum de la classe I varie d'un comté à l'autre, en fonction de la distance entre les zones excédentaires en ressources laitières et celles déficitaires. C'est la raison pour laquelle, c'est le seul prix du lait qui n'est pas publié à l'échelle nationale.

Au sein d'un MMO, une péréquation est réalisée : les producteurs reçoivent un prix minimum égal à la moyenne des prix des classes I à IV, pondérée par les quantités de lait vendues pour chaque utilisation (« blend price »). Le prix moyen est donc plus élevé dans un MMO qui transforme davantage de lait en classe I (par exemple en Floride), que dans celui qui transforme davantage de lait en classe III (par exemple dans l'Upper Midwest). Les livraisons des producteurs ne sont pas limitées (il n'y a pas de quota). Ainsi, le prix moyen reçu par les producteurs d'un MMO est influencé mécaniquement par les tendances de fabrications des diverses classes de produits au sein de son bassin : si la part des fabrications des produits de classe IV augmente, le prix de l'ensemble des

producteurs du MMO s'en trouvera affecté, de même si les fabrications de lait de consommation diminuent. Des réglementations découragent le transport de lait liquide conditionné entre les MMO afin d'empêcher les transformateurs de prendre avantage des différences de prix.

Les producteurs reçoivent souvent un prix plus élevé que le prix minimum fixé dans leur MMO, en fonction de la qualité de leur lait (et des diverses primes versées par leur laiterie), de la demande locale et du pouvoir de négociation de leur coopérative de collecte avec les transformateurs.

Le prix du lait payé aux livreurs diffère selon les bassins et les États laitiers. Il est le plus élevé dans ceux à forte densité démographique et déficitaire (Est et Sud) où la part des laits de classe I et II est la plus élevée. En revanche, il est plus faible dans les bassins des Grands lacs, de l'Ouest dont la Californie, et du Sud (Nouveau-Mexique) où la production laitière, localement très excédentaire, est fortement transformée en fromages et ingrédients secs.

Les Milk Marketing Orders, clé de voûte de l'économie laitière

Les Milk Marketing Orders (MMO) occupent une fonction centrale dans la filière laitière états-unienne. Ils gèrent en quelque sorte le partage de la valeur entre les producteurs et les transformateurs. Leur mission est triple :

- Assurer une commercialisation stable et ordonnée;
- Garantir des prix raisonnables pour les producteurs comme pour les consommateurs ;
- Sécuriser l'approvisionnement adéquat de lait (sous forme liquide notamment) aux consommateurs.

Le gouvernement fédéral a créé les MMO en 1937, pour pallier le manque de pouvoir des producteurs face aux transformateurs plus concentrés. Les MMO ne couvrent pas la totalité de la production laitière américaine (près des 85% en 2022). Leur création relève de l'initiative des acteurs du secteur, en premier lieu des éleveurs. La constitution d'un nouvel MMO ou l'amendement d'un MMO existant n'a lieu que si les deux tiers des agriculteurs votent en faveur du changement. Il est intéressant de relever que dans le cas de producteurs organisés en coopératives, ces dernières peuvent avoir un mandat de représentation de l'ensemble de leurs adhérents.

Après de nombreuses consolidations, le pays compte 11 MMO qui relèvent de la juridiction fédérale. Le MMO de Californie, le plus important en volume (18% de la collecte nationale) n'a rejoint qu'en 2018 le dispositif fédéral, et ainsi permis d'atteindre 85% de la production laitière nationale couverte par les MMO.

Les offices de commercialisation restent sous l'autorité de l'administration fédérale, par l'intermédiaire d'un administrateur désigné par l'USDA. L'administrateur est chargé du contrôle du bon fonctionnement du MMO. Il dispose des moyens notamment humains pour procéder aux audits des différents transformateurs. Ces derniers ont des obligations fortes en matière

de transparence tant au niveau de la collecte que des ventes (prix et volume). En cas d'infraction de la part d'un transformateur, l'administrateur du FMMO (F pour fédéral) peut engager des poursuites civiles ou pénales selon la gravité de la faute commise. Les déclarations sont obligatoires pour tous les transformateurs, y compris ceux qui ne font pas partie des MMO. Et les informations récoltées sont agrégées par type de produits (cheddar, poudre de lait entier, de lait écrémé, etc....) et mises à disposition de manière hebdomadaire.

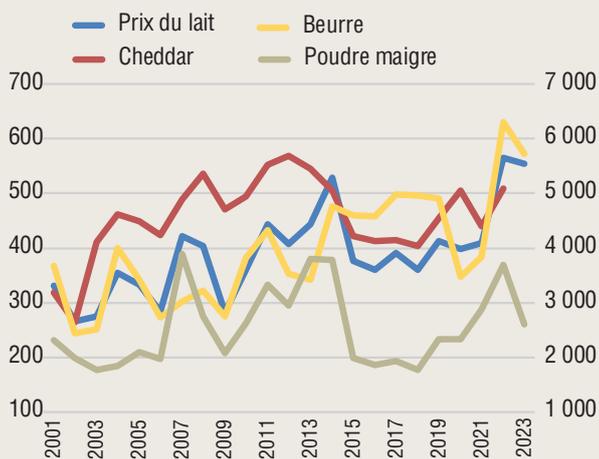
Chaque mois, le MMO établit le prix minimum mensuel du lait payé pour les producteurs de la zone couverte sur la base des fabrications des différents produits laitiers et de formules de calcul qui intègrent l'évolution des prix de quatre produits laitiers (beurre, cheddar, poudres de lait écrémé et de lactosérum). De même il assure la péréquation financière entre transformateurs en contrepartie d'un prix identique versé aux producteurs indépendamment de la valorisation industrielle et commerciale de son collecteur. Autrement dit, si le prix minimum est commun à tous les producteurs, les prix d'achat réels de la ressource laitière varient d'un transformateur à l'autre afin de tenir compte de leur positionnement commercial respectif. Concrètement, une péréquation est organisée entre les transformateurs : ceux ayant les meilleurs mix-produits financent ceux qui ont les débouchés les moins bien valorisés.

Les quatre classes de laits sont les suivantes :

- Classe I : Lait utilisé pour les laits liquides conditionnés et boissons lactées,
- Classe II : Lait utilisé pour les produits laitiers dits « tendres » (glaces, crèmes, yaourts, etc.),
- Classe III : Lait utilisé pour les produits laitiers dits « durs » (fromage, lactosérum),
- Classe IV : Lait utilisé pour fabriquer du beurre et des poudres de lait.

AUX ÉTATS-UNIS

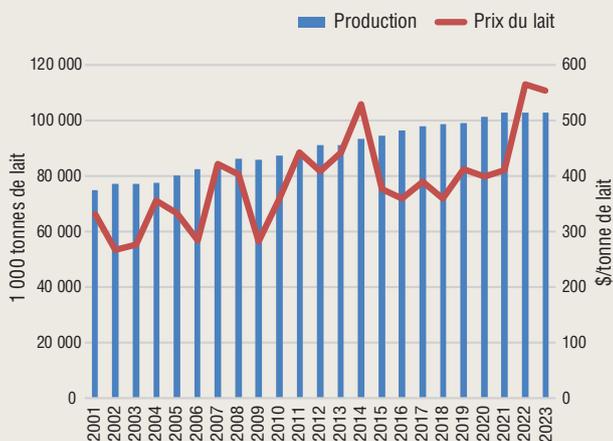
PRIX DU LAIT ET COURS DES PRODUITS LAITIERS AUX ÉTATS-UNIS (\$/t)



Source : GEB-Idele d'après USDA

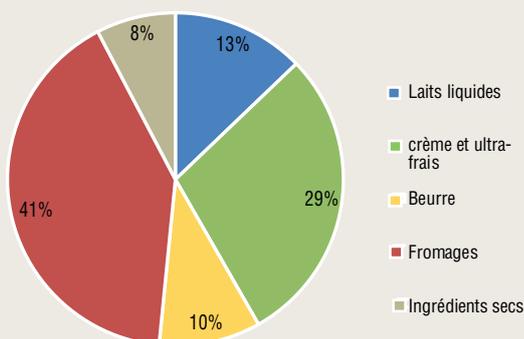
PRODUCTION ET PRIX DU LAIT* AUX ÉTATS-UNIS

*Prix national moyen toutes classes confondues



Source : GEB-Idele d'après USDA

UTILISATION DE LA COLLECTE LAITIÈRE DES ÉTATS-UNIS (% de la MSU collectée en 2022)



Source : GEB-Idele d'après USDA

Un marché intérieur protégé, mais un prix du lait connecté aux marchés mondiaux

Le marché intérieur étatsunien est relativement protégé aux frontières avec un taux moyen des droits de douane appliqués aux produits laitiers de 19,6% en moyenne (d'après l'OMC en 2021) hors avantages préférentiels (contingents) qui sont relativement peu importants.

En revanche, le prix du lait payé aux producteurs est très connecté à la volatilité des cours mondiaux des ingrédients, compte tenu des formules de prix appliquées.

L'essentiel de la production laitière étatsunienne est transformé en produits laitiers commercialisés sur le marché intérieur. Les fabrications de fromages et de produits frais (crème, laits conditionnés, yaourts...) représentent respectivement 42% et 41% de la ressource laitière en 2022, devant le beurre (10%) et les ingrédients secs (poudres de lait, de lactosérum, caséines...).

La production laitière est dynamique. Elle croît régulièrement depuis près de quatre décennies (+1,2%/an en moyenne depuis 2010), sensiblement plus vite que la demande intérieure, essentiellement grâce à la hausse des rendements laitiers (+60% en 30 ans à près de 11 000 kg/VL), le cheptel ayant peu varié sur la même période (-3% à 9,4 millions de VL début 2023).

La demande intérieure augmente grâce au dynamisme de la démographie (portée à 338 millions d'habitants en 2022) et secondairement à la légère hausse de la consommation par habitant (estimée à 280,5 l/hab.). Estimée à 91 millions de tonnes équivalent lait en 2022, elle excède depuis 2004 la production laitière, si bien que l'essentiel du supplément de production annuel est transformé en produits exportés.

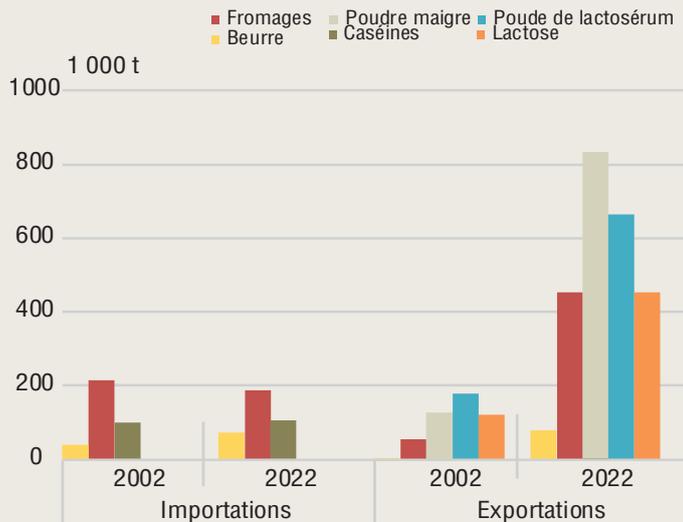
A peine autosuffisante à l'aube des années 2000, la production laitière excède désormais de près de 15% la demande intérieure. Toutefois, l'excédent porte essentiellement sur les matières protéiques. Car la demande intérieure progresse nettement plus vite en matière grasse (beurre, crème et secondairement fromages) qu'en protéines. Ainsi, l'excédent en matière grasse demeure faible (estimé à 3% en équivalent lait) quand celui en protéines dépassait 25% en 2022.

Des exportations croissantes de poudre de lait écrémé

Ce déséquilibre dans l'utilisation des composants du lait se répercute sur la composition et l'ampleur des échanges extérieurs. Les États-Unis importent principalement des fromages affinés européens (189 000 t en 2022, secondairement du beurre, ainsi que des caséines). En revanche, ils exportent surtout des ingrédients laitiers non riches en matière grasse, en premier lieu de la poudre de lait écrémé (837 000 t en 2022), de la poudre de lactosérum (663 000 t), du lactose (450 000t), mais aussi de plus en plus de fromages (454 000 t en 2022).

L'USDA dénombrait moins de 28 000 exploitations laitières commerciales en 2022 (27 932 exactement), contre 62 000 en 2006 et 131 500 en 30 ans plus tôt. La taille moyenne des ateliers laitiers a ainsi été multipliée par quatre sur la même période à 337 vaches en 2022.

ECHANGES EXTERIEURS DES ETATS-UNIS EN PRODUITS LAITIERS



Source : GEB-Idele d'après USDA



Même s'il reste de nombreuses petites fermes, l'essentiel du cheptel laitier américain est maintenant détenu par de très grandes exploitations. En 2017, plus de la moitié du cheptel laitier (55% des vaches) étaient détenues par moins de 2 000 élevages ayant au moins 1 000 vaches. En revanche, les Etats-Unis comptaient encore 30 400 élevages de moins de 200 vaches laitières (89% des exploitations laitières), qui ne possédaient plus que 22% du cheptel national. Entre ces deux extrêmes, 1 900 élevages de 200 à 1 000 vaches représentaient 33% du cheptel national.

La production laitière étatsunienne repose historiquement sur deux grands modèles d'exploitations qui se considèrent comme familiales. D'un côté, des exploitations moyennes autonomes sur le plan fourrager avec une importante main-d'œuvre familiale dans le bassin traditionnel autour des Grands Lacs. D'un autre, des mégafermes quasi hors-sol spécialisées reposant sur de la main-d'œuvre salariée dans l'Ouest. Ces dernières ont fortement développé leur production grâce à des plus-values foncières réalisées en s'éloignant des villes, à d'importantes économies d'échelle, à une hyperspécialisation et une hyperproductivité de la main-d'œuvre et enfin à des aliments du bétail bon marché. Ces dernières années toutefois, la cherté des aliments et la rareté de la ressource en eau dans l'Ouest ont remis le bassin traditionnel et les zones de culture au cœur de la croissance laitière, mais surtout via le développement de grandes exploitations.

Quoi que peu nombreuses et en moyenne beaucoup plus grandes qu'en Europe de l'Ouest, les exploitations laitières ont individuellement un pouvoir de marché marginal, à l'exception des très grandes

dans les Etats pionniers de l'Ouest (Californie, Idaho) et du Sud (Texas). Aussi la plupart des éleveurs adhèrent à des coopératives qui assurent l'essentiel (80%) de la collecte nationale. La plus importante, *Dairy farmers of America*, également la 1ère entreprise en termes de collecte laitière à l'échelle mondiale, réunit 8 000 éleveurs coopérateurs (éleveurs) et collecte le quart du lait livré dans le pays.

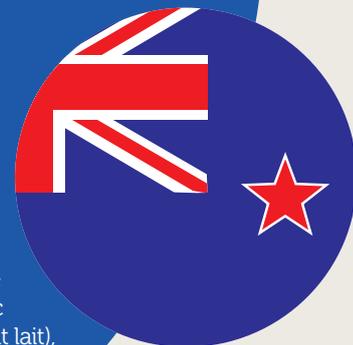
Largement prédominantes sur la collecte, les coopératives ne transforment en revanche qu'environ le quart du lait national. Les plus grosses ont une activité de transformation mais les trois-quarts (de plus petite taille et représentant de faibles volumes) sont des coopératives de collecte qui commercialisent le lait de leurs adhérents. En moyenne, elles ne transforment qu'un tiers du lait qu'elles collectent et revendent l'essentiel à des entreprises privées. Pour les transformateurs privés, les coopératives sont des partenaires quasiment incontournables pour l'approvisionnement en lait. Cette organisation convient à de nombreux transformateurs privés qui s'approvisionnent ainsi auprès d'un nombre limité de fournisseurs. Dans les États de l'Ouest, les transformateurs privés ont le plus souvent une relation directe avec les élevages qui sont dans l'ensemble beaucoup plus grands qu'ailleurs. Les coopératives laitières, qui transforment tout au plus 25% de la collecte nationale, fabriquent essentiellement du beurre (75% des fabrications nationales) et des ingrédients secs (90% des poudres de lait et 60% des poudres de lactosérum en 2012). À l'inverse, les transformateurs dominent les marchés des produits frais (laits conditionnés, crème, yaourts...).



6

EN NOUVELLE-ZÉLANDE, LE PRIX DU LAIT EST TRÈS VOLATIL

Avec une laiterie ultradominante, les éleveurs laitiers perçoivent le même prix du lait (à qualité égale), lequel est très volatil d'une année sur l'autre, car directement dépendant de l'évolution des cours des commodités laitières échangées sur le marché mondial. La production de lait en Nouvelle-Zélande atteint un niveau proche de la France avec 21,5 Mt en 2023-24. Le pays étant nettement moins peuplé, 5,2 millions d'habitants, plus de 90% de la production laitière est exportée en produits laitiers. La Nouvelle-Zélande est donc le 2ème exportateur mondial de produits laitiers avec 22% de part de marché (en équivalent lait), derrière l'Union européenne. Le maillon transformation reste aujourd'hui très concentré autour de Fonterra, coopérative leader au niveau national comme international, qui définit le prix du lait en Nouvelle-Zélande. Annoncé par communiqué de presse, le prix moyen est souvent donné dans une fourchette qui s'affine au fur et à mesure de l'avancée de la campagne.



CHIFFRES CLES EN NOUVELLE-ZELANDE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	10 600
Taille moyenne des élevages (VL)	445
Cheptel laitier (1000 femelles)	4 720
Production laitière (Mt)	21,6
Part de la production exportée	93%
Exportations (M TEL)	20
Importations (M TEL)	0,2
Solde commercial (Mrd €)	13,2

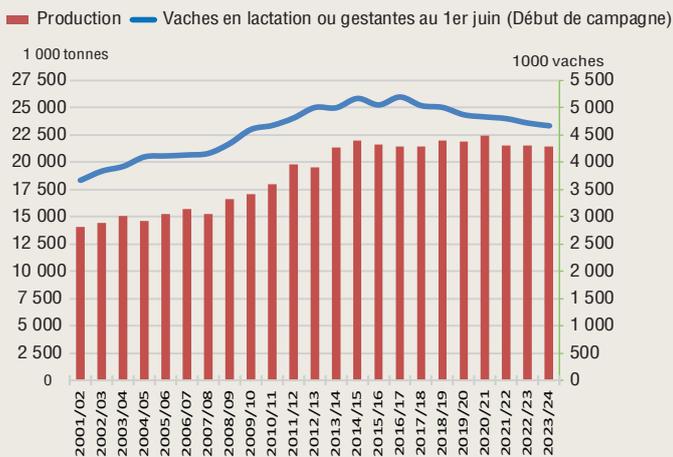
Une filière laitière tournée vers l'export

Dès le début, la filière laitière néo-zélandaise s'est tournée vers l'export. Au début du XXème siècle, la Nouvelle-Zélande exportait surtout du beurre, vers le Royaume-Uni, tandis que le lait écrémé était vendu en lait de consommation sur les marchés locaux. Le secteur laitier a été fortement subventionné dans les années 1970, ce qui a permis des investissements pour accroître la production. Les volumes de lait ont fortement augmenté dans les années 1980 conjointement à un changement politique entraînant une très forte libéralisation du secteur. La production laitière est passée de 6,6 Mt sur la campagne 1986-87 à 22,5 Mt au plus haut sur la campagne 2020-21, soit un triplement en trente ans. Face à l'afflux de lait, les transformateurs ont privilégié les fabrications de poudres grasses. Elles sont les plus appropriées pour gérer la forte saisonnalité de la production laitière qui induit une saturation irrégulière des usines.

En 2023, le pays a exporté l'équivalent de 20,0 Mt d'équivalent lait, soit 93% de sa production nationale, dont près de 40% sous forme de poudres grasses. La Nouvelle-Zélande est le 1er exportateur mondial de poudres grasses (57% de parts de marché mondial en 2023) et de matières grasses (50% de parts de marché en moyenne sur les dix dernières années).

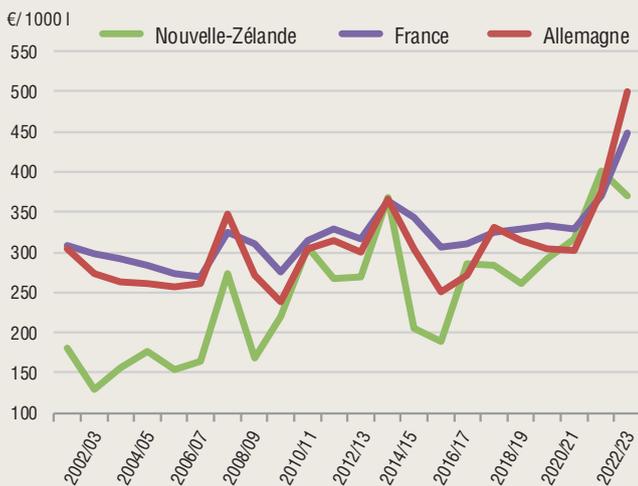
Très dépendante du marché mondial, la Nouvelle-Zélande est aussi très influente sur les cours mondiaux des commodités laitières. Fonterra a ainsi créé une plateforme d'enchère, le Global Dairy Trade, pour améliorer la transparence sur la formation des prix internationaux, mais aussi mieux anticiper les fluctuations de prix. Désormais ouverte à de multiples entreprises réparties dans 70 pays, la plateforme publie les prix lors des enchères bimensuelles qui sont devenues de fait des références mondiales pour de nombreux opérateurs de l'économie laitière. Cette forte présence à l'export est facilitée par le fort soutien de l'État. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce (New Zealand Foreign Affairs & Trade) a conclu de très nombreux accords commerciaux (accords commerciaux privilégiés avec 21 pays pays à ce jour dont l'UE-27 très récemment).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU CHEPTEL LAITIERS EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : GEB-Idele d'après DairyNZ et Statistics NZ

PRIX DU LAIT RAMENÉ À UNE COMPOSITION STANDARD DE 70G DE MSU/LITRE



*dividendes inclus pour Fonterra

Source : GEB-Idele d'après Eurostat, ZMB, CNIEL? NZ dairy statistics

Un prix du lait très volatil et dépendant du marché mondial

La production laitière néozélandaise repose sur un cheptel national de 4,7 millions de vaches laitières mises à l'herbe toute l'année. Les systèmes sont simples, rationalisés et basés sur une forte productivité fourragère.

Ce système de production (pâturage intensif, peu d'investissements et forte productivité de la main d'œuvre) conduit à des coûts de production du lait faibles assurant à la Nouvelle-Zélande une forte compétitivité prix sur le marché international des ingrédients laitiers.

Un prix du lait très volatil et dépendant du marché mondial

Un écart important entre les prix du lait européen et néo-zélandais a longtemps été observé (113 € en moyenne sous le prix du lait français sur la période 2001-2010). Depuis 2010, cet écart de prix s'est progressivement résorbé (environ 50 € en moyenne de 2010 à 2022). D'une part, les coûts de production ont nettement progressé en Nouvelle-Zélande avec la complémentation et l'irrigation. D'autre part, l'économie laitière européenne a été presque totalement libéralisée lors de la suppression des quotas en 2015 (il demeure toutefois des droits de douane élevés au-delà des contingents à droits nuls ou réduits). Cela a entraîné un rapprochement des prix du lait entre les différents exportateurs (40 euros sur les cinq dernières années).

Avec une production de lait essentiellement transformée en produits exportés, le prix du lait néozélandais reflète la situation de l'offre et la demande sur le marché mondial et est par conséquent très volatil. Sur les dix dernières années, il a varié de 180 €/1 000 l en 2015-16 à 400€/1 000 l en 2021-22 avec des variations annuelles en moyenne de 55 €/1 000 l et pouvant aller jusqu'à 160 €/1 000 l.

Le système laitier néo-zélandais

La performance de l'élevage laitier repose sur la meilleure adéquation possible entre la pousse de l'herbe et la conduite du troupeau. Les vêlages sont donc groupés au printemps et la collecte est très saisonnalisée. Le lait de vache néo-zélandais est beaucoup plus riche en matière protéique (39,5 g/l) et en matière grasse (50,4 g/l en 2021-22) que le lait français (respectivement 32,6 et 40,7 g/l en 2022). Les rendements à 4 650 kg/VL au plus haut en 2020-21 sont donc inférieurs aux standards français (7 300 kg/VL en moyenne). Les vaches kiwi (croisement entre les Jersiaises et Holstein) sont sélectionnées sur leurs taux. La dilution est pénalisée dans le prix du lait car les transformateurs associent l'eau à des coûts de transport et de séchage supérieurs. Les éleveurs néo-zélandais regardent surtout le rendement par hectare (12 600 kg/ha/an en 2021-22) avec des chargements importants autour des 2,85 VL/ha.

Sur les 10 796 troupeaux, les fermes possèdent en moyenne 450 vaches laitières (campagne 2021-22) avec de grandes disparités entre l'île du Nord et l'île du Sud. Le bassin laitier historique est basé dans l'île du Nord (71% des troupeaux et 56% de la production laitière), notamment dans le Waikato. Les fermes y sont plus petites avec 362 vaches par exploitation en moyenne, un chargement autour de 2,76 VL/ha et des rendements laitiers de 11 700 kg/ha.

Depuis les années 1990, et plus fortement après les années 2000, le lait s'est développé très rapidement dans l'île du Sud avec des systèmes irrigués (29% des troupeaux et 44% de la production nationale). Les exploitations y sont plus grandes, 647 vaches par exploitation en moyenne, les chargements (3,0 VL/ha en moyenne) et les rendements laitiers plus élevés (13 900 kg/ha).

Le prix du lait établi par Fonterra sert de référence nationale

Fonterra est une coopérative laitière multinationale, créée en 2001 par le parlement néo-zélandais, devenue depuis la 9ème entreprise laitière au monde selon Rabobank avec 14,4 milliards de US\$ de chiffre d'affaires en 2022. Elle collecte 80% de la production laitière néo-zélandaise.

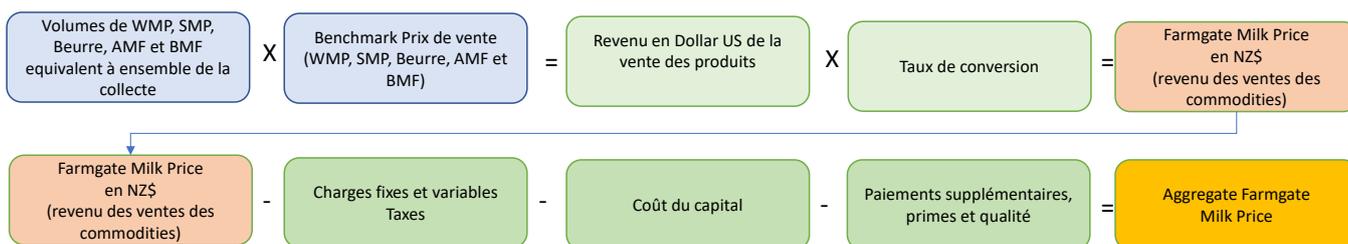
Le *Farmgate Milk Price* de Fonterra (voir encadré) sert de référence nationale pour le prix du lait.

La fixation de ce prix est supervisée par un conseil de gouvernance dont l'indépendance a été renforcée en juin 2023. Le comité du prix du lait est constitué d'un président nommé par Fonterra, de deux personnes proposées par le ministre de l'Agriculture, d'un agriculteur élu du conseil d'administration ou directoire de Fonterra, et deux membres nommés par le Conseil des actionnaires. Ce comité doit superviser le calcul du prix final annuel du lait à la ferme et le certifier, mais également proposer si besoin des recommandations de modifications. Les prévisions du prix du lait tout au long de la campagne sont de la responsabilité de Fonterra exclusivement et non du comité.

Le Farmgate Milk Price

Le Farmgate Milk Price est le prix du lait établi par Fonterra pour le paiement de ses éleveurs ¹. Il s'agit d'un calcul théorique dans lequel Fonterra transforme toute sa collecte en cinq produits de base de référence (poudres grasses, poudre maigre, beurre, matière grasse anhydre et babeurre en poudre) dont les volumes sont multipliés par un prix de référence. Ce prix de référence est celui des cotations du Global Dairy Trade remis à l'incoterm Free Alongside Ship (FAS) c'est-à-dire sur un quai portuaire prêt à l'export. Cette cotation, exprimée en dollar US, est convertie en NZ\$ en prenant les taux de conversion mensuels moyens pondérés au volume sur lequel Fonterra s'est réellement couvert.

De ce revenu des ventes sont retranchées les charges courantes ², de capital, les taxes et celles liées aux laits spécifiques (par exemple le lait d'hiver). Ce nombre, l'Aggregate Farmgate Milk Price, est divisé par le nombre de kg de MS produits ³.

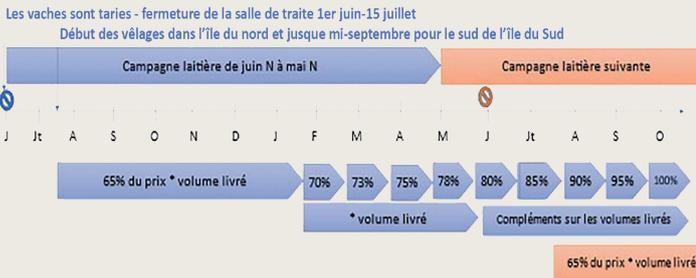


¹ <https://view.publitas.com/fonterra/2023-farmgate-milk-price-statement>

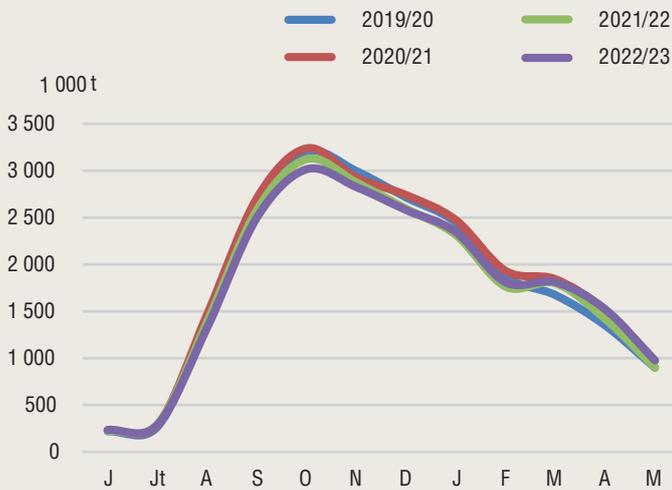
² Parmi les charges, il y a notamment les coûts de collecte et de transformation, les coûts d'entretien, de logistique, les frais de laboratoire, de recherche et développement, les coûts fixes de main d'œuvre et de maintenance. Il y a également les coûts liés à l'achat de lactose. En effet, le lait NZ n'est pas assez riche en lactose pour la fabrication de poudres aux standards internationaux. Du lactose est donc importé pour réenrichir les poudres fabriquées sur le territoire NZ.

³ En 2023, face à des problèmes météo (cyclone Gabrielle notamment), le calcul du lait payé s'est fait sur la base de 1,483 milliard de kgMS produites, composé de 1,480 milliard de kgMS collectés et disponibles pour la transformation en produit et de 2 millions de kgMS d'approvisionnement qui n'ont pas pu être collecté au vu des dégâts causés sur les infrastructures.

CALENDRIER DU PAIEMENT DU PRIX DU LAIT AUX LIVREURS ET SOCIÉTAIRES DE FONTERRA

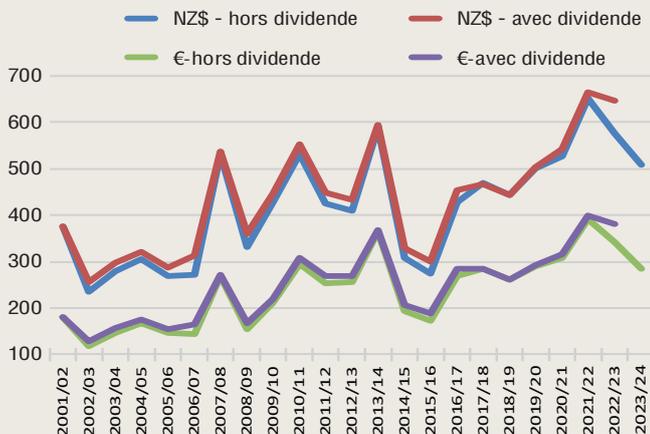


COLLECTE LAITIÈRE MENSUELLE EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : GEB-Idele d'après DCANZ

PRIX DU LAIT PAYÉ PAR FONTERRA (lait ramené à 70g MSU/l)



Source : GEB-Idele d'après Fonterra

Fin mai, c'est-à-dire à la veille de la nouvelle campagne laitière, Fonterra annonce un prix prévisionnel moyen de la campagne (Forecast Farmgate Milk Price). Ce prix est ensuite révisé durant la campagne en fonction des évolutions de marché et des ventes réalisées. Durant les mois de juillet à janvier de la campagne laitière, les éleveurs reçoivent une avance égale à 65% du prix du lait prévisionnel multiplié par le volume livré. Les pourcentages augmentent ensuite jusqu'à 80% en juin. De juillet à septembre, ils touchent des compléments de prix issus de la campagne précédente (la part du prix moyen de la campagne précédente qui ne lui a pas été payée sur les volumes livrés lors de la campagne précédente). Ainsi, un éleveur reçoit lors de la période creuse de lactation des produits bien supérieurs à la vente de ses livraisons du moment (faibles en volume durant l'hiver austral, creux saisonnier de production). Le prix du lait est payé mensuellement le 15 du mois.

Le prix du lait définitif de la campagne écoulée est annoncé en septembre et les derniers compléments de prix sont définitivement versés le mois suivant, en octobre. Ce système permet à Fonterra de conserver de la trésorerie : 50% de la production de lait est collectée et transformée entre septembre et décembre alors que les ventes de produits laitiers sont davantage étalées. Par ailleurs, la coopérative peut difficilement anticiper le prix de vente définitif d'autant que les produits laitiers commercialisés sont très volatils. Ce système évite aussi à la coopérative de devoir demander de l'argent aux éleveurs en cas de retournement négatif de marchés.

En 2023, les cinq produits de référence, poudres grasses, poudre maigre, beurre, matière grasse anhydre et babeurre en poudre, ont représenté 65% des fabrications totales d'ingrédients de la coopérative selon Fonterra. Les produits tels que les fromages, la caséine, les produits frais, les poudres infantiles... sont généralement vendus plus cher que le prix de référence utilisé (le benchmark prix de vente). Ce bénéfice est utilisé notamment pour financer la gestion du risque. Le surplus est reversé aux actionnaires en rémunération des parts sociales (en général 65 à 75% du bénéfice net de la coopérative). Sur les 20 dernières campagnes, les dividendes versés aux éleveurs s'élèvent en moyenne de 0,30 NZ\$/kg de MSU (environ 12 €/t de lait) avec un minimum à 0 NZ\$ pour 2017/19 et un maximum à 0,65 NZ\$/kg prévu pour la campagne 2022-23 (environ 34 €/t de lait).

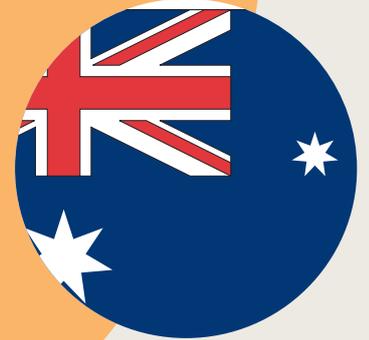
Les dix autres transformateurs, implantés en Nouvelle-Zélande, se partagent 1/5ème de la collecte nationale. Leurs mix produits sont différents de Fonterra : la plupart ont investi sur le marché du lait infantile grâce à des capitaux étrangers, majoritairement asiatiques. Certains se sont spécialisés dans la fabrication d'ingrédients techniques à haute valeur ajoutée (Tatua et Synlait notamment), d'autres ont plus insisté sur les marques (Synlait et A2 Milk Company), ceux qui fabriquent des ingrédients ont misé sur la réduction des coûts de transformation (Open Dairy notamment) ou encore sur des canaux de distribution en B2B (Oceania Dairy et Yashili NZ). Toutefois, presque tous fixent le prix du lait payé à leurs livreurs de manière rapprochée avec le prix du lait de Fonterra.



7

EN AUSTRALIE LE PRIX DU LAIT EST FIXÉ EN DEBUT DE CAMPAGNE

En Australie, le prix du lait payé au producteur dépend de la valorisation industrielle et commerciale de son collecteur. Il est soumis à la concurrence plus ou moins forte selon les régions de productions entre les collecteurs dans un contexte de déclin structurel de la production laitière. Toutefois, le code laitier impose aux collecteurs la fixation d'un prix plancher en début de campagne pour donner de la visibilité aux éleveurs laitiers.



CHIFFRES CLES DE L'AUSTRALIE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	4 163
Taille moyenne des élevages (VL)	305
Cheptel laitier (1000 femelles)	1 270
Production laitière (Mt)	8,4
Part de la production exportée	28%
Exportations (M TEL)	2,4
Importations (M TEL)	1,4
Solde commercial (Mrd €)	1

Production laitière déclinante

À partir de 1986 et jusqu'en 2000, l'Australie a souhaité être davantage présente à l'export sur le marché des produits laitiers et a dérégulé son économie laitière (suppression des quotas et d'un prix minimum pour le lait de consommation notamment). Cette libéralisation a accéléré la restructuration et la disparition des petits élevages. Le nombre d'exploitations laitières est ainsi passé de 22 000 en 1980 à 12 900 en 2000, tandis que la production nationale a plus que doublé, passant de 5,4 Mt à 11,6 Mt sur la même période.

Cette politique a entraîné une très forte réorganisation de la filière notamment au niveau régional. Même si la production laitière reste présente dans les régions côtières (habitées), elle s'est concentrée dans les Provinces du Sud-Est (Victoria et Nouvelle-Galles du Sud), les plus peuplées, où les conditions météo sont aussi les plus favorables à la pousse de l'herbe. À cette période, les coûts de production du lait en Australie étaient comme en Nouvelle-Zélande assez bas car l'herbe représentait une part importante de l'alimentation.

Toutefois, l'accroissement de incidents climatiques, notamment des sécheresses, a poussé les éleveurs à investir dans des infrastructures d'irrigation et à augmenter la complémentation. Les charges se sont alourdies surtout que les prix des fourrages sont particulièrement volatils (météo dépendants) et l'eau pour l'irrigation de plus en plus chère et rationnée. L'herbe, qui représente 60 à 65% de la ration des vaches en année « normale » (sans problème météo), est de plus en plus complétée par l'apport d'aliments concentrés (1,8 t/vache en moyenne sur la campagne 2022-23).

Résultat : la production laitière ne cesse de décliner depuis les années 2000, ramenée à 8,3 Mt sur la campagne 2022-23 (-22% /2000-21). En 20 ans, le cheptel national a davantage baissé (-44%), mais moins vite que les élevages laitiers dont le nombre a été divisé par trois (4 160 en 2022-23) et la taille moyenne a été multipliée par trois à 305 vaches.

Plus récemment, ce sont des problèmes de main d'œuvre (depuis le covid-19), de coût du foncier et d'attractivité de la filière par rapport aux autres cultures ou à l'élevage allaitant qui accentuent la baisse du nombre d'ateliers laitiers.

Marché intérieur captif, mais forte concurrence de l'export

Si la production laitière est très régionalisée et concentrée, les usines de transformation sont réparties dans toutes les zones habitées (près des côtes) pour la collecter et transformer en lait de consommation. Les Australiens sont, comme les Anglais, de grands consommateurs de lait liquide (90 l/an) qu'ils boivent aromatisé ou associé au café. Le marché intérieur reste donc le principal débouché pour les produits laitiers.

Après la dérégulation, la production laitière a fortement augmenté notamment dans le Sud-Est (Provinces de Victoria et de Nouvelle-Galles du Sud, les plus peuplées) où la filière est aussi tournée vers l'export. Au fur et à mesure, les prix du lait ont donc été particulièrement reliés aux marchés mondiaux et plus particulièrement à ceux de la Nouvelle-Zélande en lien avec sa proximité géographique.

Formation du prix du lait très encadré et fixé en début de campagne

Depuis la dérégulation des marchés en 2000, un Code établit des règles de contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ce code impose la signature d'un contrat soit entre l'éleveur et le collecteur, qui doit préciser la période de livraison (date de début et date de fin ou raisons pour la résiliation du contrat s'il s'agit d'une coopérative), des exigences de qualité et de quantité du lait livré, (échantillonnage, mesures prises en cas de non-respect de ces exigences), à quel moment a lieu le transfert de propriété. En cas de livraison exclusive à un collecteur, il est interdit de préciser une clause de volume de lait maximum et d'échelonner le prix en fonction du volume.

Le Code laitier n'intervient pas directement dans le calcul du prix du lait, mais impose aux transformateurs de définir au 1er juin, un mois avant le début de campagne laitière, un prix minimum valable sur l'ensemble de la campagne laitière. Ce prix minimum n'inclut pas les primes de fidélité, les pénalités potentielles de livraison (qualité non conforme par exemple), ni les frais administratifs. Il peut être défini de trois façons :

- Prix unique valable pour toute l'année,
- Prix défini du taux de matière grasse et de la protéine,
- Barème en fonction de la période de livraison.

Les réductions rétrospectives sont interdites et sanctionnées. Les conditions pour abaisser ce prix minimum en cours d'année sont très restrictives et très surveillées. Les circonstances exceptionnelles doivent être temporaires, impliquant un événement extraordinaire dont le collecteur n'est pas responsable (restriction à l'import ou à l'export, problèmes météo exceptionnels...).

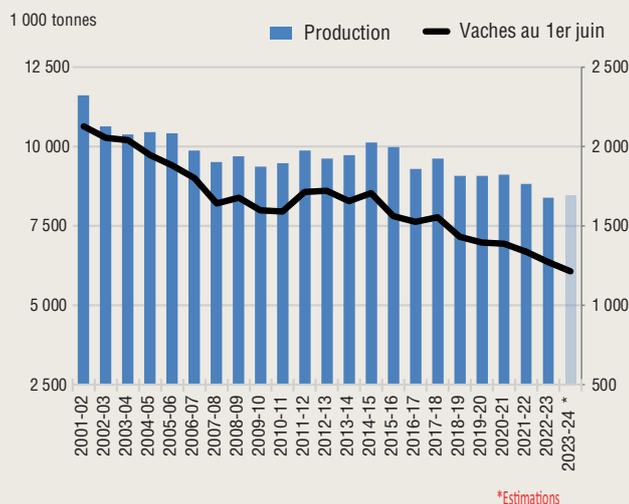
Chaque transformateur définit son prix en fonction de la valeur du lait de consommation australien qui est directement influencé par les prix des commodités sur le marché mondial (poudres, fromages et matière grasse). Ensuite, ce prix peut être augmenté en fonction de la concurrence entre les collecteurs sur une zone donnée ou en fonction d'une meilleure valorisation du lait par celui-ci.

Le prix à l'échelle nationale est une moyenne pondérée par les volumes collectés. Il est calculé pour les régions laitières du Sud (Victoria, Australie-Méridionale, Tasmanie et Sud de la Nouvelle-Galles du Sud) qui représentent 80% de la production australienne. Il est fortement corrélé à un indicateur nommé CMV (Commodity Milk Value) calculé à partir des prix néozélandais du Global Dairy Trade pour les poudres de lait, le beurre et le fromage.

Les prix du lait dans les provinces de Nouvelle-Galles du Sud, du Queensland et d'Australie-Occidentale sont plus élevés et moins volatils qu'ailleurs car la collecte n'y approvisionne que le marché intérieur local (lait de consommation et ultra-frais).

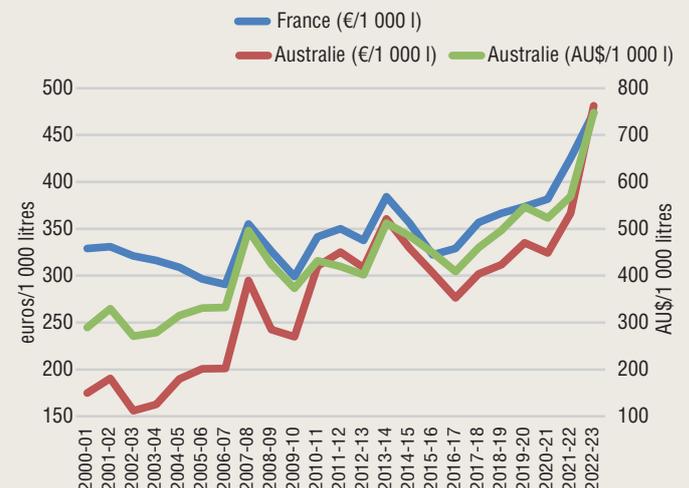
En juin 2023, le prix du lait australien a été annoncé autour de 9,44 \$ kg de MSU pour la campagne 2023-24 (soit 71,4 c\$/l) soit une baisse de -5% /2022-23, mais toujours sur des niveaux historiquement hauts (38% au-dessus de la moyenne quinquennale se terminant en 2021-22). Ce prix du lait est très élevé car la chute de la production depuis plusieurs années renforce la très forte concurrence entre les collecteurs. Ce prix est nettement supérieur aux prix du lait en Nouvelle-Zélande. Néanmoins, les prix des produits laitiers sur le marché international ont baissé rendant les exports australiens peu compétitifs ou forçant les transformateurs à vendre à perte. Les importations depuis la Nouvelle-Zélande se renforcent même face à cet important différentiel de prix. Cette conjoncture fragilise les industriels alors que la concurrence entre eux était déjà particulièrement exacerbée par la baisse de la production et du nombre d'éleveurs. Les investissements sont rendus difficiles alors que certains souhaiteraient aller chercher davantage de valeur ajoutée en diversifiant les fabrications. Face à une rentabilité réduite prévue, certaines banques refusent dorénavant de proposer des prêts bancaires.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU CHEPTEL LAITIERS EN AUSTRALIE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après ABARES et Australian Dairy Corporation

PRIX DU LAIT PAYÉ AUX LIVREURS EN AUSTRALIE ET EN FRANCE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après SSP et ABARES

8

EN ARGENTINE, LE PRIX DU LAIT EST SURVEILLÉ DE PRÈS

Le prix du lait en Argentine est fortement influencé par la politique gouvernementale. Les modalités de fixation du prix payé à l'éleveur ont été déterminées par une résolution du ministère de l'Agriculture en 2016. Par ailleurs, 75% du lait produit est transformé en produits commercialisés sur le marché intérieur qui est plus rémunérateur. Le quart restant est exporté principalement en poudres de lait.

Le ratio de prix du lait entre la valorisation sur le marché intérieur et celle à l'export est en général supérieur à 1,40. Lorsque ce ratio baisse les transformateurs privilégient l'export. Toutefois, le gouvernement veille à l'approvisionnement du marché intérieur. Il peut régulièrement entraver les possibilités d'export (via notamment le système de *retenciones*, ou taxes à l'export) pour protéger les consommateurs.



CHIFFRES CLES DE L'ARGENTINE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	10 080
Taille moyenne des élevages (VL)	151
Cheptel laitier (1000 femelles)	1 527
Production laitière (Mt)	11,7
Part de la production exportée	20%
Exportations (M TEL)	2,3
Importations (M TEL)	0
Solde commercial (Mrd €)	0,7

Une production régionalisée proche des bassins de consommation

La production de lait en Argentine était de 11,7 Mt en 2023, soit un niveau toujours inférieur à la production record de 2015 (12,4 Mt). Le cheptel national était de 1,56 million de vaches pour 10 074 élevages laitiers recensés en 2022 (151 vaches par exploitation en moyenne).

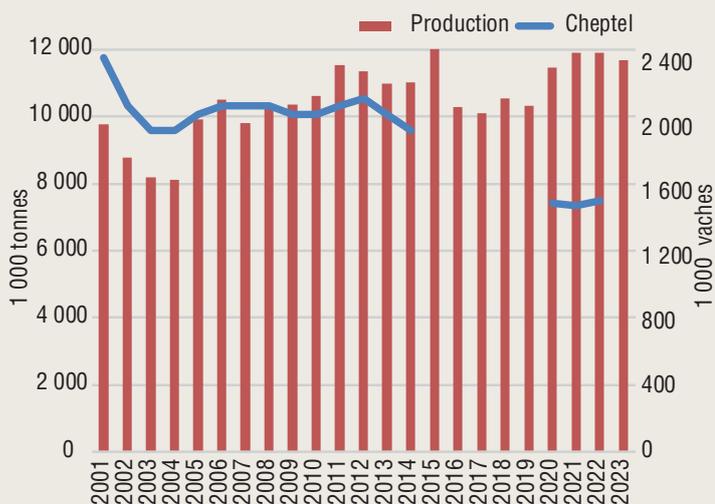
La production de lait de vache est concentrée dans trois provinces, Santa Fe (35% des exploitations laitières), Cordoba (29%) et Buenos Aires (21%), qui regroupent près de 60% de la population nationale et qui sont aussi les principales zones de production des grains. La production laitière est essentiellement collectée (93% en 2022) et relativement saisonnalisée, le pic laitier ayant lieu lors du printemps hivernal (septembre à novembre).

Des règles de formation du prix du lait fixées par l'administration

En 2016, une résolution approuvée par le ministère de l'Agriculture a été publiée pour établir des règles de détermination du prix du lait payé au producteur. 80% du prix doit être déterminé par la qualité du lait, les 20% restant sont des primes commerciales (volume livré, distance de collecte, facilité d'accès pour le camion de collecte). De plus le paiement selon la qualité du lait doit reposer au plus pour 60% sur le paiement selon sa composition (taux de matière grasse et protéique) et au moins pour 40% sur sa qualité sanitaire. Il est recommandé que les analyses de lait soient effectuées par des laboratoires indépendants des laiteries.

Le prix de chaque composant dépend de la laiterie et de son mix produits. Usuellement, en Argentine, la protéine est mieux valorisée que la matière grasse surtout pour les entreprises fabricant des poudres et du lait de consommation.

PRODUCTION ET CHEPTEL LAITIERS EN ARGENTINE



Source : GEB-Idele d'après SAGPyA

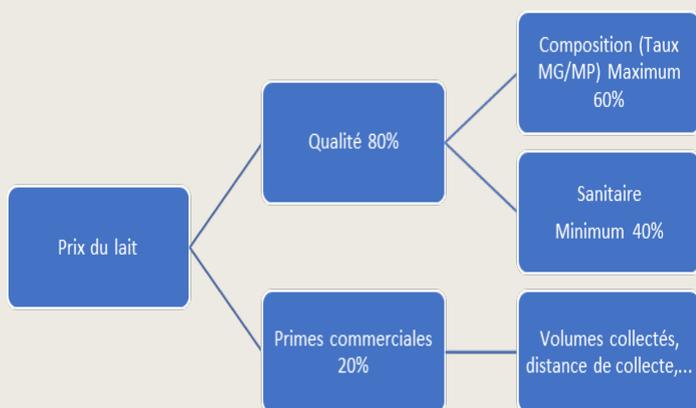
À l'échelle nationale, le prix national par litre est publié par le Système intégré de gestion de la laiterie argentine (SiGLa) du Sous-secrétariat de l'industrie laitière du ministère de l'Agro-industrie. Il s'agit d'un prix moyen pondéré payé au producteur par litre de lait cru livré à partir de la remontée des prix payés constatés faite par les entreprises déclarantes. Des déclinaisons de ce prix sont faites au niveau régional et également pour donner un prix moyen de la protéine et de la matière grasse.

Des relations commerciales souples entre livreurs et collecteurs

Il n'y a pas de contrats formels entre les producteurs et les collecteurs. Le bon de collecte et la facturation font office de garantie. Il semble aisé pour un livreur de changer de laiterie, notamment en fonction du prix du lait. Cette mobilité renforce la concurrence entre les laiteries. Celle-ci est exacerbée en cas de baisse de production, notamment durant le creux saisonnier. A l'inverse, durant le pic de collecte entre septembre et novembre, les prix du lait peuvent baisser auquel cas le producteur redevient momentanément captif de son collecteur.

Les prix du lait sont les plus élevés dans la province Buenos Aires du fait de la proximité de la capitale et de la forte demande en produits frais. A l'inverse, les prix du lait sont moins élevés dans les provinces les plus éloignées et peu peuplées, comme celle de Salta au nord.

FORMATION DU PRIX DU LAIT EN ARGENTINE

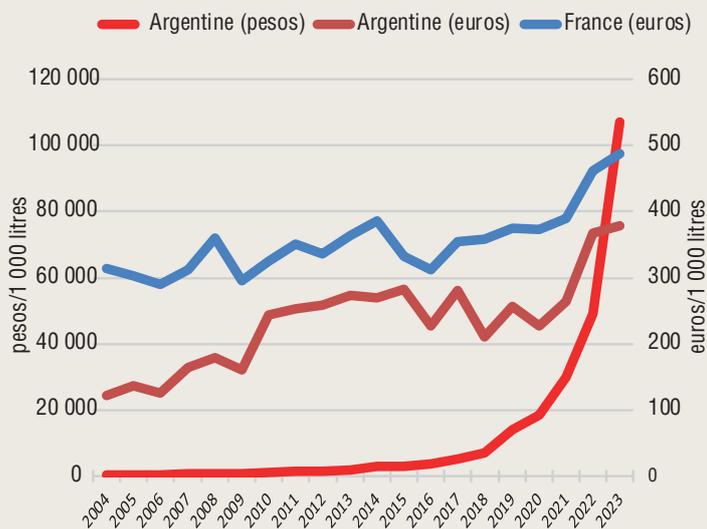


Marché intérieur dominant, mais prix du lait connectés aux marchés mondiaux

Les 16 premières usines sur les 670 recensées en 2021 transforment plus de la moitié de la collecte nationale (54% en 2021). C'est donc un maillon hétérogène, mais concentré. Le premier groupe laitier, Mastellone Hnos, détient La Serenisima associée à Arcor et Danone. La deuxième, Saputo est une multinationale d'origine canadienne qui détient notamment la marque la Paulina en fromages. Il existe un nombre important de PME qui produisent un seul produit laitier, tels que les fromages ou le dulce de leche (confiture de lait).

La ressource laitière est principalement transformée en fromages (42% du lait collecté en 2021) dont des fromages à pâte demi-dure (19%) ou semi-molle (16,5 %), généralement dans de petites fromageries. Suivent les poudres de lait (34%), dont 26% du lait en poudres de lait entier ou demi-écrémé, essentiellement destinées à l'export. Certaines entreprises comme Nestlé ou Gloria se tournent exclusivement vers ces produits. Enfin, les laits conditionnés absorbent 16% de la ressource laitière. Le lait frais est quasiment exclusivement conditionné par la Serenisima tandis que le lait longue conservation est fabriqué par plusieurs entreprises.

PRIX DU LAIT À LA PRODUCTION EN ARGENTINE



Source : GEB-Idele d'après Agreste et AGECO

La consommation de produits laitiers par les Argentins a plutôt tendance à diminuer (-5% entre 2016 et 2020 en équivalent lait) notamment en raison de la forte inflation dans le pays.

L'essentiel de la production laitière est destiné au marché intérieur (75% en 2021), principalement au détail (70%). Seuls 2% des produits laitiers sont vendus aux industries agroalimentaires. Les grandes entreprises de transformation possèdent en général leur propre circuit logistique pour la distribution, ce qui leur permet de mieux négocier les prix. Plus le mix produit d'une entreprise est valorisé sur le marché intérieur et plus le prix du lait peut être élevé. Or la part du marché intérieur tend à reculer (90% dans les années 1980 à 75% 40 ans plus tard, puis 80% après à la suite d'une forte hausse des capacités de transformation pour l'export).

9

EN INDE, UN PRIX DU LAIT DÉCONNECTÉ DU MARCHÉ MONDIAL

Avec 207 Mt en 2023 soit près de 22% de la production mondiale, l'Inde est le 1er pays laitier au Monde (en incluant la production de lait de bufflonne). La production est quasi exclusivement destinée au marché domestique. Cette production, particulièrement atomisée, repose sur un très grand nombre de petits producteurs, entre 70 et 80 millions, détenant 1 à 3 vaches ou bufflonnes. L'élevage joue un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire des ménages, la réduction de la pauvreté, la sécurisation des emplois en zones rurales et l'emploi des femmes, ce qui amène les pouvoirs publics à le soutenir massivement notamment au niveau du prix du lait.



CHIFFRES CLES DE L'INDE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	67 320 910
Taille moyenne des élevages (VL)	1
Cheptel laitier (1000 femelles)	100 606
Production laitière (Mt)	207
Part de la production exportée	0%
Exportations (M TEL)	0,3
Importations (M TEL)	0,1
Solde commercial (Mrd €)	- 0,2

Une production atomisée, régionalisée avec un cheptel peu productif

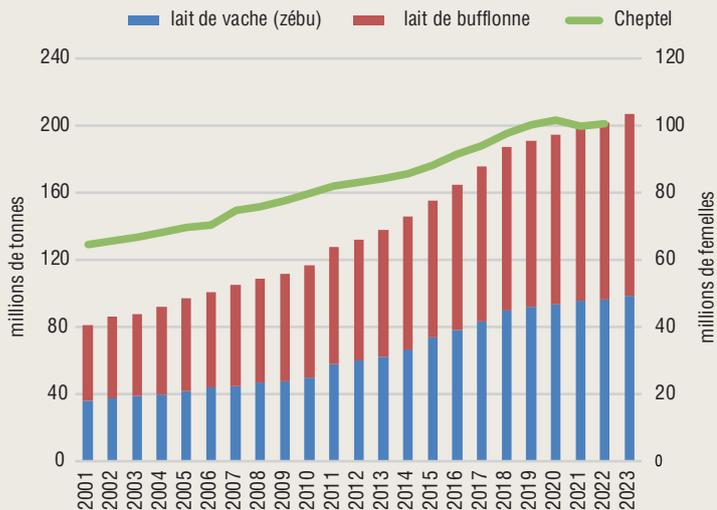
La production laitière en Inde s'est fortement développée depuis les années 1970, notamment grâce à la Révolution Blanche, grand plan de développement laitier aidé alors par la Communauté économique européenne. Cette expansion a mieux fonctionné dans certains États (proximité de grandes villes, foyers de consommation et efficacité des transformateurs), ce qui a conduit à une forte régionalisation de la production. Ainsi, la moitié de la production est localisée dans cinq États : Rajasthan (15%), Uttar Pradesh (15%), Madhya Pradesh (9%), Gujarat (8%) et Andhra Pradesh (7%).

Selon la FAO, le cheptel est constitué à 44% de bufflonnes (45 millions traites en 2021) et à 56% de vaches et zébus (55,6 millions traites). La part relative du lait provenant des vaches augmente rapidement avec la progression du nombre de vaches croisées dont les rendements laitiers sont les plus élevés. Les bufflonnes ont des rendements laitiers plus faibles, mais leur lait est très riche en matière grasse.

Estimées autour de 70 à 80 millions, les exploitations laitières sont rarement spécialisées dans l'élevage laitier. Pour celles ayant accès à la terre, le lait vient en complément de cultures. Pour les ouvriers sans terre, l'élevage sécurise en partie l'approvisionnement alimentaire de la famille et fournit également un revenu faible mais régulier. Ainsi près de 95% des éleveurs possèdent moins de 4 femelles et détiennent 75% du cheptel laitier national. 70% du cheptel laitier serait détenu par des fermiers possédant moins d'1ha. Les fermes cultivant plus de 10 ha possèderaient moins de 1% du cheptel laitier.

Par son importance sociale et économique en Inde, l'élevage laitier est fortement soutenu au niveau du gouvernement fédéral comme de ceux des États de l'Union. De nombreux projets visent à améliorer les rendements laitiers (sexage des inséminations artificielles, accompagnement sur les pratiques d'élevage, amélioration génétique ...).

PRODUCTION ET CHEPTEL LAITIERS EN INDE



Source : GEB-Idele d'après FAO et USDA

Toutefois, les rendements sont surtout contraints par la faible qualité des fourrages et l'accès restreint à l'eau. Les femelles laitières peuvent être nourries à partir de pâturages spontanés, les bords de route ou plus rarement de fourrages cultivés. Pour les éleveurs ayant des céréales, les résidus de cultures sont valorisés tandis que les vaches peuvent être utilisées pour la traction et la fumure grâce aux déjections. L'affouragement dépend fortement de la météo et notamment de la mousson (de juin à septembre). Ainsi l'alimentation des vaches n'entre pas en concurrence avec celle des humains, mais est insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins métaboliques des vaches limitant ainsi leur productivité.

La transformation reste minoritaire et centrée autour de l'organisation des coopératives

Une petite moitié de la production laitière (46 %) est auto-consommée ou vendue/troquée à des non-producteurs dans les zones rurales. L'autre moitié (54%) est commercialisée sur le marché dit « informel » (environ 29% de la production nationale) et sur le marché dit « formel ». Environ 25% de la production nationale est collectée par des coopératives ou des privés.

Le **secteur informel** est constitué des vendeurs de lait villageois qui se procurent le lait en vrac auprès des agriculteurs et le revendent en l'état dans les zones urbaines et périurbaines directement aux consommateurs, petits transformateurs privés ou restaurants/hôtels. Ces revendeurs sont opportunistes et achètent le lait en surplus. Le prix du lait versé aux producteurs dépend généralement de la densité de collecteurs sur le marché « formel ». Quand la concurrence est forte, ils sont obligés de payer le lait plus cher. Depuis la crise sanitaire du covid-19, ce secteur est en perte de vitesse en raison de la médiocre qualité sanitaire du lait (risque d'altération du lait et de lait frelaté). Si dans les zones rurales, les habitants sont habitués à faire bouillir le lait, les urbains veulent de plus en plus de lait stérilisé et de boissons « prêtes à boire » ou de produits « prêts à manger ».

La collecte dans le secteur formel est assurée par des coopératives et des sociétés privées. Les coopératives ont réalisé les 2/3 de la collecte de lait dans le secteur formel sur la 2022-23 . Elles se sont fortement développées durant la révolution blanche sur le principe du modèle Amul (cf. ci-après). Néanmoins, les applications ont été plus ou moins réussies.

Les coopératives jouent un rôle structurel important. Elles contribuent à la régulation d'accès au marché, elles sont à l'origine d'innovations techniques et organisationnelles (soutenues par le gouvernement). Leur prix du lait sert de référence sur le marché. Elles semblent avoir un impact

Le secteur formel coopératif est organisé en trois niveaux :

Les coopératives de village sont chargées de la collecte.

Tout producteur peut en devenir membre en achetant une part et en s'engageant à livrer à la seule coopérative. La qualité du lait est testée afin de permettre le paiement (fonction des teneurs en matières grasses et matières protéiques). À la fin de l'année, une prime est donnée à partir des bénéfices et en fonction du volume apporté.

Les coopératives de District sont des unions de coopératives de village.

Elles achètent le lait collecté dans les villages puis le transforment et commercialisent les produits laitiers. Les Unions sont généralement fournisseurs d'intrants et de services (aliments du bétail, soins vétérinaires, insémination artificielle...). Elles peuvent aussi dispenser des formations et des conseils auprès des éleveurs.

Les coopératives à l'échelle de l'État.

Il s'agit de syndicats de producteurs qui sont responsables de la commercialisation. Elles peuvent également fournir des intrants et soutiennent des activités syndicales. Au sein de ces coopératives fédérales, la majeure partie ont des capitaux propres provenant du gouvernement et sont gérées par des fonctionnaires. Elles deviennent donc davantage des entreprises parapubliques sans représentations d'agriculteurs ce qui a un impact sur leur implication dans la filière.



9 EN INDE

Amul marque et modèle coopératif

Amul est la marque de produits laitiers vendus par la Gujarat Cooperative Milk Marketing Federation (GCMMF). 1er transformateur indien, la coopérative est située à Anand dans le Gujarat. La zone de collecte s'étend dorénavant à l'extérieur du Gujarat. En 2022, environ 20% du lait collecté provenait des États voisins notamment de plus en plus du Rajasthan.

Fondée en 1946 à la suite de protestations sur le prix du lait, son objectif était de permettre aux agriculteurs de toucher une part plus importante des bénéfices de la vente du lait et donc de maîtriser la production, la transformation et la vente. Le succès de cette coopérative, dont la marque Amul est très reconnue, est salué et a servi d'exemple pour le développement du lait à l'échelle nationale.

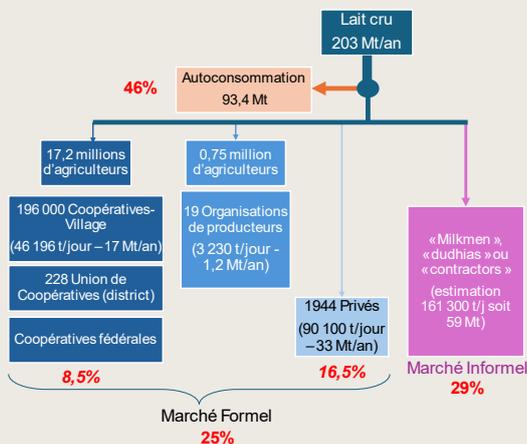
positif sur les éleveurs en termes d'assurance dans l'avenir du secteur et de confiance dans les conseils donnés ce qui se traduit par de meilleurs résultats de production, de marges et de sécurité alimentaire. Ce sont elles qui fournissent à prix bas les intrants nécessaires à la production comme une partie de l'alimentation de vaches surtout pour les paysans sans terre. Elles assurent donc à de nombreuses familles une subsistance alimentaire et un revenu minimal tout au long de l'année.

Les **organisations de producteurs**, au nombre de 19 en 2023, ont été créées par le *National Dairy National Board* (NDDB) qui leur apporte du conseil technique (amélioration de la productivité, insémination artificielle, équilibrage des rations, formation en gestion de fermes laitières). Ces organisations de producteurs ne représentent que 4% de la collecte nationale. Elles regroupent 750 000 producteurs répartis dans 19 000 villages dont la majeure partie sont des femmes (69%). Douze de ces organisations de producteurs sont composées uniquement de femmes tout comme leur conseil d'administration.

Les **sociétés privées** se sont développées à partir de 1991 quand des réformes ont été menées sur le secteur industriel. La libéralisation du marché en 2003 a accentué le mouvement. Ces entreprises, au nombre de 1 944, ont massivement investi dans des capacités de transformation du lait notamment en poudres. Les capitaux sont étrangers pour une partie. Certaines ont des capacités de transformation bien supérieures aux coopératives et ont également un grand potentiel de croissance. Le lait est en général livré par des fournisseurs/agents qui regroupent le lait de plusieurs agriculteurs. Les agriculteurs ayant des troupeaux plus importants livrent également et directement ces laiteries. Dans certains cas, des sociétés villageoises de collecte calquées sur le modèle coopératif ont été créées. Elles ne participent pas au développement agricole. Néanmoins, elles payent le lait en général plus cher que les coopératives et peuvent proposer des prêts aux éleveurs, ce qui explique leur part importante dans la collecte.

SCHEMA DE L'ORGANISATION DE LA FILIERE LAITIÈRE EN INDE - 2022

répartition des volumes en rouge



Source : GEB-Idele d'après DAHD



Plusieurs modalités de paiement du prix du lait selon sa composition

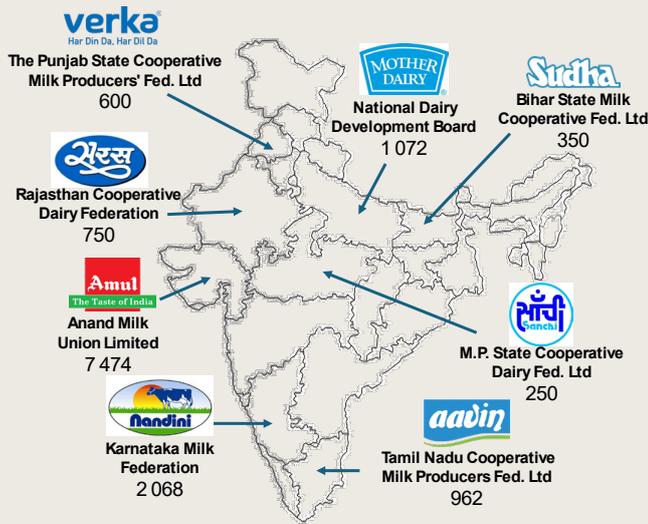
Le lait est collecté pour les circuits formels au niveau des villages deux fois par jour. Il y est pesé et testé afin de payer les éleveurs. Le lait est ensuite transporté par bidon à la coopérative de district où il est refroidi à 4°C. Le lait est ensuite transporté par camion-citerne jusqu'à la laiterie pour sa transformation. En 2022, selon l'USDA, 50% du lait collecté dans les deux secteurs, formel et informel confondus, est consommé sous forme liquide, 35% est transformé en fromages yaourts et desserts et 15% en beurre, ghee et poudre maigre.

Le lait collecté par les privés est payé en fonction de sa teneur en matière grasse

La plupart des entreprises privées paient le prix du lait selon un seul critère : sa teneur en matière grasse, dont l'analyse est simple à réaliser. Ainsi avec un prix du kg de matière grasse à 425 Rs (201 l), le prix du lait de bufflonne (6% de MG norme minimale) s'élève à 25,5 Rs/l, quand celui du lait de vache (3,5% de MG) n'est payé que 14,9 Rs/l.

Avec un tel système de paiement, le lait de bufflonne est nettement mieux payé.

CHIFFRES D'AFFAIRES (MILLIONS D'US\$) DES PRINCIPALES COOPÉRATIVES LAITIÈRES INDIENNES (ANNÉE FISCALE 2022)



Source : GEB-Idele d'après divers

Le lait collecté par les coopératives payé selon sa composition en matière grasse et protéique

Les coopératives paient en général le lait en fonction de sa teneur en matière grasse, mais aussi de celle en matière non grasse (protéine et lactose). Ce système dit à « 2 axes », est jugé plus équitable entre les producteurs de lait de vache et ceux de lait de bufflonne. Il encourage également la livraison de lait de vaches croisées à plus haut potentiel de rendement.

Le lait de bufflonne reste mieux payé, car plus riche en matière sèche que le lait de vache. Cependant cet écart est corrigé par le différentiel de rendement (volume) entre les vaches et les bufflonnes.

Prix équivalent matière grasse

Il existe un troisième système de paiement qui découle du système à deux axes. Le taux de matières non grasses est converti en unités équivalentes de matières grasses proportionnellement aux prix relatifs du marché des deux constituants. Le prix du taux de matière non grasse est en général équivalent à 2/3 de celui de la matière grasse.

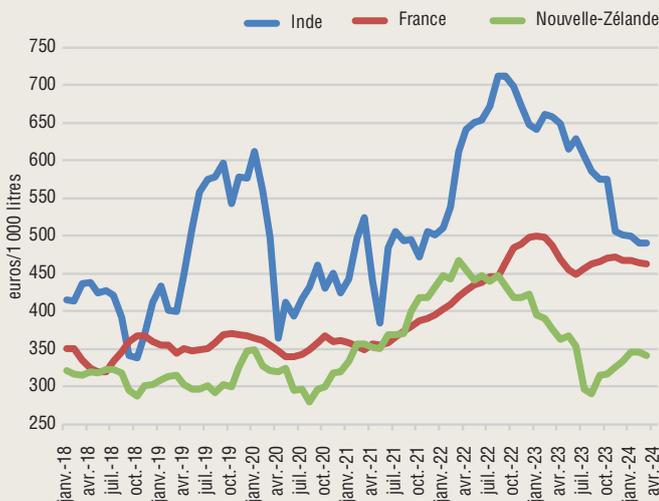
Ces trois systèmes découragent la falsification (dilution ou mélange entre vaches et bufflonnes) du lait.

Les prix de la matière grasse et non grasse varient dans le temps, notamment en fonction des prix de marché de la poudre maigre et de la matière grasse (surtout beurre clarifié/ghée), mais aussi de la saisonnalité, de l'opérateur et de sa zone de collecte. Le prix du lait est généralement plus élevé, car mieux valorisé, à proximité des grandes villes. Un paiement à la qualité sanitaire du lait peut entrer dans la formule de prix du lait (sous forme de bonus), sur la base de tests microbiologiques. Le prix du lait est très surveillé par le gouvernement fédéral. Il s'assure, via le DAHD (*Department of Animal Husbandry and Dairying*) et le NDDB (*National Dairy Development Board*), que le prix du lait soit rémunérateur pour les producteurs sans être défavorable aux consommateurs. Les transformateurs, notamment les coopératives, sont fortement soutenus par les pouvoirs publics.

- Le DAHD fait partie du ministère de la Pêche, de l'Élevage et du Secteur laitier. Il est responsable de la production, de la préservation et de l'amélioration des capacités techniques du bétail. Il aide et conseille les États sur leur politique de l'Élevage et de développement laitier.

- Le NDDB, à l'origine de l'*Operation Flood* (révolution blanche), soutient le développement de la production de lait en s'assurant de la pérennité des transformateurs. La structure possède le transformateur *Mother Dairy*. Il propose des prêts à taux réduit (fonds de roulement) aux coopératives laitières d'État et organisations de producteurs afin de garantir un paiement régulier du lait aux producteurs à des prix rémunérateurs. Elle peut être amenée à reprendre les syndicats ou coopératives en difficultés financières.

PRIX DU LAIT À LA PRODUCTION



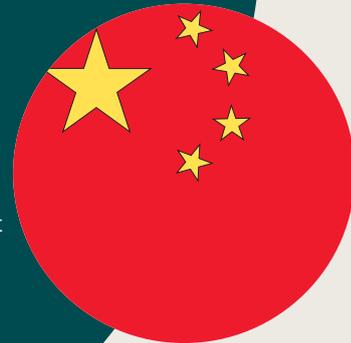
Source : GEB-Idele d'après sources nationales



10 EN CHINE, LE PRIX DU LAIT EST PEU ENCADRÉ

Dans un pays où les statistiques publiées par les autorités nationales ou locales font régulièrement l'objet d'interrogations, les prix semblent une des données les plus fiables. Constatés par tous les acteurs et les observateurs, les prix du lait en Chine reflètent relativement bien l'équilibre entre l'offre et la demande tant au niveau national que provincial.

Si les pouvoirs publics orientent et structurent la filière laitière à l'aide de réglementations et de subventions, ils n'encadrent pas les relations commerciales entre les producteurs et les transformateurs. Les rapports de force, qui se matérialisent notamment par la teneur des contrats, lorsqu'ils existent, et le prix du lait sont au cœur des relations entre acteurs de la filière et impactent la restructuration de la production laitière.



Des contrats pouvant être basés sur un modèle public

En Chine, aucune loi ne semble encadrer le paiement du lait aux éleveurs. Des réglementations existent concernant la qualité du lait et doivent être respectées, mais les autres aspects sont librement négociés entre producteurs et collecteurs.

La liberté contractuelle laisse le choix aux contractants du modèle de contrat. Les versions varient mais s'appuient souvent sur le « Contrat d'achat et de vente de lait cru qui est un texte modèle » publié conjointement par le ministère de l'Agriculture et trois autres ministères en 2016. Certains acteurs utilisent des textes contractuels révisés par les gouvernements locaux en fonction du modèle pour s'adapter aux caractéristiques de l'industrie laitière locale, et d'autres des textes contractuels révisés par les entreprises laitières.

Le modèle de contrat comporte 10 articles dont : durée et quantité d'achat, le prix d'achat du lait, la qualité du lait, la méthode de règlement, la méthode d'examen de la qualité du lait, heure et méthode de livraison, lieu et durée d'exécution, modification et résiliation du contrat, responsabilité en cas de manquement au contrat, mode de résolution des litiges.

L'article sur le prix du lait mentionne un prix de base pour l'achat de lait frais. S'il existe un comité local de coordination des prix du lait frais publiant des prix de référence, l'acheteur et le vendeur doivent s'y référer pour négocier le prix d'achat du lait frais. Pour encourager les vendeurs à fournir du lait frais de haute qualité, le prix final d'achat varie en fonction de la qualité convenue entre l'acheteur et le vendeur. La qualité du lait frais doit être déterminée selon des indicateurs tels que la teneur en protéines, la teneur en matières grasses, les solides non gras du lait, le nombre de bactéries et le nombre de cellules somatiques. Le schéma de tarification du lait frais est convenu par l'acheteur et le vendeur et annexé à ce contrat.

Un prix du lait payé en fonction de sa qualité et de la taille des exploitations

Dans la majorité des contrats, le prix du lait payé à l'éleveur inclut un prix de base, une tarification basée sur la qualité (teneur en matière grasse, en protéine du lait, nombre de cellules somatiques et de germes, point de congélation, etc.), des récompenses de classement par taille d'exploitation, des différences de prix saisonnières et des récompenses/pénalités pour le contrôle des maladies.

Les entreprises laitières établissent des normes pour l'achat de lait basées sur la norme officielle « Norme nationale pour la sécurité sanitaire - Lait cru GB 19301-2010 » qui mentionne des indicateurs de qualité du lait cru comme des exigences sensorielles, des indicateurs physico-chimiques, des limites de polluants, des limites de mycotoxines, des limites microbiennes, des limites de résidus de pesticides et des limites de résidus de médicaments vétérinaires. Mais les entreprises peuvent également affiner ou ajouter des exigences et des méthodes de test pour certains indicateurs afin de renforcer la supervision de la qualité du lait collecté.

Ces normes sur la qualité du lait datent de 2010 suite au scandale de la mélamine. Dans le but de protéger les éleveurs laitiers, les taux

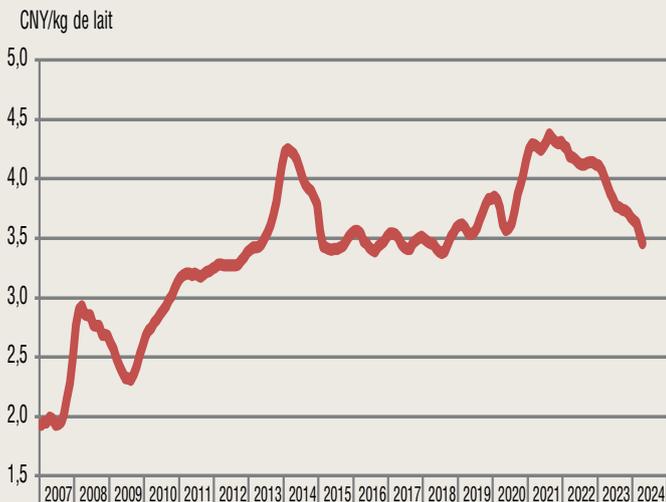
CHIFFRES CLES DE LA CHINE EN 2023

Nombre d'élevages laitiers	330 556
Taille moyenne des élevages (VL)	20
Cheptel laitier (1000 femelles)	6 500
Production laitière (Mt)	42
Part de la production exportée	0%
Exportations (M TEL)	0,1
Importations (M TEL)	12,6
Solde commercial (Mrd €)	- 11,4

réglementaires dans le lait ont été modifiés pour limiter les tentations d'ajouts de mélamine dans le lait. Ils ont été ramenés au taux réel du lait de nombreux petits éleveurs, selon une étude du ministère de l'Agriculture. Le taux minimal de protéines dans le lait collecté a été abaissé à 2,95 g/l à 2,80 g/l, tandis que celui de matière grasse est demeuré inchangé à 3,1 g/l. Dans le même temps, le taux maximal de cellules a été fixé à 2 millions par ml (soit 5 fois le seuil maximal autorisé en France), alors que précédemment, le taux pouvait être compris entre 500 000 et 4 millions par ml. La plupart des collecteurs fixent des normes plus élevées que les règles officielles. Si les règles de paiement à la qualité du lait varient selon les collecteurs, la plupart fixent un minimum de 3% de TP et 3,2% de TB.

De nombreuses laiteries payent davantage les taux additionnels de protéines que ceux de matière grasse, cette dernière étant peu valorisée (peu de fabrication de crème, beurre, fromages). Ce n'est cependant pas le cas de Mengniu qui offrait en 2016 0,02 CNY/l pour tout taux additionnel de 0,1% de TP ou TB. D'après le réseau piloté par le *National Dairy Industry Technology System* (NDITS), qui réunit 190 fermes réparties dans 14 provinces, les exploitations, plutôt dans le haut du classement, possèdent entre 70 et 12 000 vaches, les taux dans les fermes étaient de 3,93% de matière grasse et 3,28% de protéine en 2023.

PRIX DU LAIT À LA PRODUCTION DANS LES 10 PREMIÈRES PROVINCES PRODUCTRICES EN CHINE



Source : GEB-Idele d'après ministère chinois de l'Agriculture

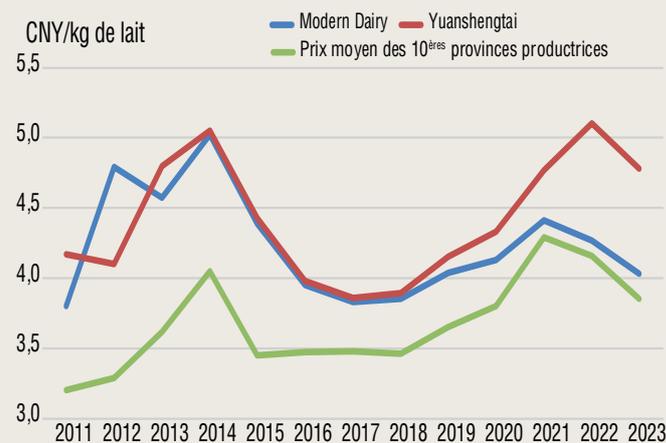
Les normes concernant la qualité du lait sont également plus strictes que les textes officiels. Ainsi, un éleveur livrant chez Nestlé en 2016 touchait une prime de 0,1 CNY/l si le nombre de cellules était inférieur à 200 000/ml et de 0,05 CNY/l si le nombre de cellules était compris entre 200 000 et 400 000. Mais certaines entreprises comme Mengniu n'accordent plus de primes en cas de taux inférieurs aux normes de l'entreprise. Le nombre de germes est en général fixé à 20 000 ou 30 000/ml, tout dépassement entraînant soit un refus, soit des pénalités.

Un prix du lait plus élevé pour les grandes exploitations

Le prix du lait collecté est souvent fonction de la taille de l'exploitation laitière lorsque le lait est payé départ ferme. Plusieurs transformateurs accordent des primes en fonction des volumes livrés. Les exploitations sont classées en catégories (A, B, C, D par exemple) auxquelles est associée une prime. Ce système tend à favoriser les grandes exploitations laitières, qu'elles appartiennent aux transformateurs, ou pas, en réduisant les coûts de transaction et de surveillance et en poussant les éleveurs à s'agrandir.

Les grandes fermes livrent et facturent le prix de vente du lait livré entrée laiterie. Elles font appel à des transporteurs qui facturent la prestation environ 0,1 CNY/l (1,2 ct/l).

PRIX DU LAIT ANNUEL À LA PRODUCTION DE DEUX GRANDES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES 10 PREMIÈRES PROVINCES LAITIÈRES



Source : GEB-Idele d'après China Dairy et ministère chinois de l'Agriculture

Par exemple, Bright Dairy en 2015 catégorisait les exploitations en quatre niveaux en fonction de la taille ou des livraisons annuelles de lait frais, les fermes les plus grandes recevant plus de compléments de prix : la catégorie A «501 vaches ou plus, ou 4 000 tonnes ou plus» reçoit un supplément de 0,12 CNY par kilogramme, tandis que la catégorie D «moins de 100 vaches ou 800 tonnes» reçoit un supplément de 0,03 CNY par kilogrammes, soit environ 11 €/tonne de moins que la catégorie A.

Au total, le prix du litre de lait vendu par les grandes fermes est bien plus élevé, grâce à une meilleure qualité sanitaire, à des taux (protéine et matière grasse) plus élevés et à des primes de quantité.

Ces grandes exploitations représentent une part croissante de la collecte et du cheptel chinois. En 2021, 51% du cheptel appartenait aux exploitations de plus de 1 000 vaches, contre 15% en 2012. Ces exploitations appartiennent à de grands groupes de production laitière ou à des transformateurs laitiers. En 2023, les dix principaux groupes d'élevage du pays ont produit près de 11,5 millions de tonnes de lait (26% de la production nationale contre 13% en 2015), avec plus de 2 millions de vaches. Les exploitations de moins de 100 animaux, elles, ne regroupaient qu'un peu moins de 30% du cheptel en 2021.

Le prix du lait varie fortement entre le nord et le sud du pays

La production laitière est moins importante dans les provinces du Sud, compte tenu de conditions climatiques peu favorables, et le coût de production du lait est plus élevé. Les salaires et le prix de location de la terre ont progressé plus rapidement que dans le Nord et l'intérieur du pays compte tenu du développement économique plus rapide de la côte et des provinces du Sud. En outre, l'achat de fourrages de qualité aux provinces du Nord et leur transport dans les régions méridionales renchérisse le coût de l'alimentation. Ainsi, le prix du lait à Shanghai et dans la province du Guangdong, où se trouve Canton, est, selon les périodes, 20% à 60% plus élevé que le prix moyen national et 25% à 90% supérieur à celui des provinces septentrionales.

Un prix de référence publié dans certaines provinces

Dans certains contrats unilatéralement formulés par les entreprises laitières, la reconnaissance de prix de référence locaux d'achat de lait cru est mentionnée. Car pour limiter les fluctuations des prix du lait, la Commission nationale du développement et de la réforme et d'autres instances gouvernementales ont commencé à promouvoir l'établissement d'un mécanisme de négociation des prix du lait cru en 2008.

10 EN CHINE

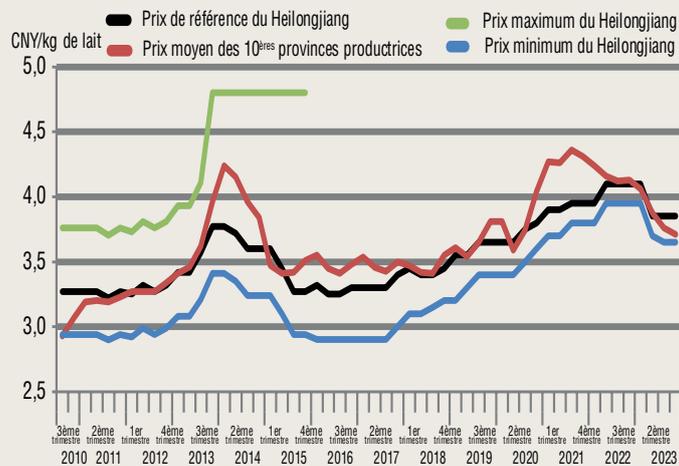
En 2010, la province du Heilongjiang, deuxième province productrice de lait en Chine, a mis en place un système d'encadrement des prix payés aux producteurs. Cette décision a été motivée par l'anarchie qui régnait en termes de fixation des prix. Lorsque la demande était forte, les collecteurs ou transformateurs augmentaient le prix de base et diminuaient les niveaux de qualité ; lorsqu'elle était plus faible, ils prenaient des décisions inverses sur le prix de base et la qualité.

Ce système est basé sur un prix « de référence » fixé tous les trimestres par les autorités provinciales, après une réunion de concertation avec les transformateurs et l'association laitière provinciale. Les entreprises collectant le lait auprès des agriculteurs sont tenues de payer le lait à un prix compris entre le prix minimum et le prix maximum. Un prix inférieur au seuil peut être toléré pendant quelques semaines, mais au-delà, des amendes financières pourraient être appliquées aux entreprises récalcitrantes. Ce prix est un prix du lait standard pour 2,8% de protéines et 3,1% de matière grasse et ne correspond pas au prix payé aux producteurs, souvent plus élevé compte tenu des primes à la qualité (taux de protéine, de matière grasse...). Si au départ, le prix d'achat minimum était fixé 10% en dessous du prix de référence et le prix maximum 15% au-dessus, ce dernier s'est détaché à partir de fin 2013.

La municipalité de Shanghai et les provinces du Hebei, du Shandong publient également un prix de référence.

Mais malgré la mention de ces prix de référence dans les contrats, il reste précisé que le prix du lait sera payé en fonction du système de tarification de l'entreprise et que cette dernière peut en outre ajuster les normes et les prix d'achat du lait cru en fonction du marché, de la saison et des conditions de l'offre et de la demande.

EVOLUTION DU SYSTÈME D'ENCADREMENT DES PRIX DE LA PROVINCE DU HEILONGJIANG



Source : GEB-Idele d'après sources diverses

Un rapport de force déséquilibré qui pèse sur les prix et accélère la restructuration de la production

En réalité, le prix du lait est principalement influencé par le pouvoir de négociation des éleveurs et des entreprises laitières. Outre les prix liés à la qualité, des facteurs tels que les normes de qualité du lait et les méthodes de règlement des paiements ont également un impact significatif sur la répartition de la valeur. La détermination de ces facteurs spécifiques est souvent basée sur le pouvoir de négociation qui demeure un facteur décisif pour déterminer les prix actuels du lait en Chine. Dans la pratique, les petits et moyens élevages laitiers (ménages) n'ont aucun poids face aux entreprises laitières dominant le marché.

Des observateurs chinois considèrent que le mécanisme actuel de formation des prix du lait frais est un produit historique du développement de l'industrie laitière qui ne prend pas en compte pleinement l'équilibre des intérêts entre les acheteurs et les vendeurs, et ne parvient pas à créer un environnement de marché équitable pour le commerce de lait.

Les transformateurs laitiers ont un pouvoir de négociation plus important, ce qui se traduit par plusieurs aspects dans les relations avec les producteurs : certains collecteurs ajustant les normes d'achat de lait frais en fonction des «circonstances de marché» en particulier lorsqu'apparaît une offre de lait excédentaire. Ils peuvent utiliser leur droit «d'ajuster les règles d'achat de lait cru selon les conditions réelles» mentionnées dans les contrats pour abaisser les prix d'achat en invoquant des défauts de qualité tels que des «saveurs dégradées». Ils peuvent également appliquer des pénalités sous prétexte de lacunes dans la gestion des fermes ou refuser de respecter les accords contractuels mentionnant «d'acheter tout le lait cru qualifié», entre autres raisons, pour limiter ou refuser la collecte de lait cru. L'expression d'un désaccord par les éleveurs concernant les politiques d'achat, les normes, les tests... entraîne souvent des mesures de rétorsion comme une baisse des prix du lait payé. Afin de limiter l'emprise des transformateurs, certains éleveurs optent pour des contrats à court terme et changent de collecteur pour obtenir des prix plus élevés. Cependant, les contrats à court terme ne fournissent pas de sécurité à long terme. Lors de fluctuations de marché, les transformateurs peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats, laissant ainsi les élevages sans débouché, les conduisant parfois à jeter le lait et à décapitaliser.

La marge de manœuvre laissée aux transformateurs dans la rédaction et l'application des contrats, et donc dans la facturation du lait livré, est devenu un moyen qui leur permet de faire évoluer la structure de leur source d'approvisionnement. En privilégiant les grandes exploitations laitières ainsi que les groupes d'élevage, en termes de prix et des relations contractuelles, les transformateurs réduisent le nombre de fournisseurs de lait, aux dépens des exploitations familiales et sécurisent leur apport en lait auprès d'un nombre de plus en plus réduite d'exploitations de plus en plus grandes, avec lesquelles les relations commerciales sont plus imbriquées.

DOSSIER

PRIX DU LAIT

N° 545
Décembre 2023

Économie de l'élevage



SÉLECTION DE PARUTIONS RÉCENTES DES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE (GEB)

Dossier marchés mondiaux de la viande bovine en 2023. Perspectives 2024.
N° 551 - Mai 2024

Dossier marchés mondiaux des produits laitiers en 2023. Perspectives 2024.
N° 550 - Mai 2024

Dossier annuel Ovins 2023.
Perspectives 2024. N° 549 - Avril 2024

Dossier annuel Caprins 2023.
Perspectives 2024. N° 548 - Mars 2024

Dossier annuel Bovins lait 2023.
Perspectives 2024. N° 547 - Février 2024

Dossier annuel Bovins viande 2023.
Perspectives 2024. N° 546 - Janvier 2024

Dossier Nouvelle-Zélande - Filière laitière.
N° 543 - Octobre 2023

Dossier Espagne viande bovine et porcine. N° 542 - Septembre 2023

Dossier marché mondial de la viande bovine en 2022. Perspectives 2023.
N° 541 - Juin 2023



Conception de la maquette : Béta Pictoris (beta.pictoris@free.fr) - Évolution de la maquette : Marie-Thérèse Gomez

Mise en page et iconographie : Jenny LEFEUVRE

Crédits photos : Couverture ©G.YOU/IDELE - P5, P9, P13 et P15 ©L.PAGE/CNIEL - P7 et P9 ©A.LECERF/CNIEL - P9 et P12 ©O.AMY/CNIEL - P25 ©G.YOU/IDELE -

P29 ©M.CASSAGNOU/IDELE - P35, 36 et 37 ©M.CARLIER/IDELE et S.BOUYSIERE

Directeur de la publication : Samuel Bulot

Imprimé à Setig Abelia - N°ISSN 1273-8638 - N° IE 0024501009

Version numérique téléchargeable gratuitement sur <http://www.idele.fr>

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE